

VILLE DE TOURNEFEUILLE
HAUTE-GARONNE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle « Le Phare » - 32 bis route de Tarbes, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER, Bernard BENSOUSSAN, Maryline RIEU, Bruno LOMBARDO, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Daniel FOURMY, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Matthieu BOURGASSER (jusqu'à 19 h 32), Edith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUR, Elisabeth HUSSON-BARNIER, Jean-Luc FAURE, Laurent SOULIE, Larbi MORCHID, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Frédéric ORILLAC, Agnès DEFOSSE, David MARTINEZ, Nadine STOLL, Stéphane MERIODEAU.

Absents ayant donné pouvoir :

Rachida LUCAZEAU ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN

Aurore DUFAUD ayant donné pouvoir à Daniel FOURMY

Matthieu BOURGASSER ayant donné pouvoir à Murielle THOMAS (à partir de 19 h 32)

Mathilde TOLSAN ayant donné pouvoir à Laurent SOULIE (à partir de 18 h 20)

Etaient absents et excusés : Mathilde TOLSAN (jusqu'à 18 h 20)

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

● ● ●

Monsieur le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, mes chers collègues, je salue le public dans la salle du Phare, je salue celles et ceux qui nous suivent en retransmission. Nous nous retrouvons, à nouveau, réunis au Phare pour cette rentrée du conseil municipal. La loi 689 2021 du 31 mai relative à la gestion de sortie de la crise sanitaire, dans sa version modifiée du 5 août et du 11 septembre, fait état de l'absence d'obligation de présentation du passe sanitaire pour participer ou assister aux séances du conseil municipal. Ainsi, tant que le taux d'incidence de la maladie ne sera pas revenu à des proportions plus modestes dans notre secteur, nous maintiendrons les séances de notre conseil municipal dans notre salle du Phare plutôt que dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, afin de garder la

distance nécessaire entre les participants et en particulier pour accueillir plus nombreux le public à ce stade de la pandémie.

Ceci dit, cette rentrée a été marquée par une reprise des activités que nous attendions tous, dans le respect, évidemment, des consignes sanitaires et surtout, nous avons retrouvé, à nouveau, la joie des Tournefeullais, de retrouver leurs activités et de se retrouver les uns et les autres.

En tout premier lieu, la rentrée scolaire de nos 3 100 écoliers et pour la très grande majorité qui fréquente aussi la restauration et les ALAE.

Le 4 septembre, le Forum des associations, nous avons retrouvé les bénévoles qui font fonctionner ces associations désireuses de retrouver évidemment leurs adhérents et leurs activités après cette longue période.

Nous avons retrouvé la foire estivale. Chacun a pu participer à ce grand moment organisé par nos commerçants.

Le 11 septembre, c'était la rentrée culturelle à l'Escale avec un très beau spectacle. Muriel THOMAS nous parlera plus de culture, dans un moment, mais là aussi, les Tournefeullais n'ont pas boudé leur plaisir.

Le 18 septembre, nous avons finalement lancé ce qui deviendra un « week-end citoyen » avec le samedi, le World Clean Up Day, le grand nettoyage de la commune qui, malgré la pluie, a fédéré près de 200 Tournefeullais venus sur les cinq secteurs de la commune pour nettoyer, ramasser quantité de déchets.

L'Agora, le lendemain, allait à la rencontre des Tournefeullais. Et puis, nous avons ensemble inauguré la Maison de la citoyenneté et en cela, c'était aussi l'Amicale Laïque. La reprise d'activité est donc forte sur notre commune, mais notre vigilance nous préserve pour le moment d'une reprise de la pandémie. Il y a tout lieu de se réjouir pour nous dans cette assemblée. C'est un encouragement à la poursuite de nos débats et de nos travaux.

En préalable, avant de procéder à l'appel nominal, je demanderai à Isabelle MEFFREN, si vous en êtes d'accord, d'assurer le secrétariat de cette séance. Un grand moment, aussi, pour ce conseil municipal de rentrée du 28 septembre, à l'occasion duquel nous accueillons une nouvelle conseillère municipale, un nouveau conseiller municipal en la personne de Agnès DEFOSSE qui nous rejoint en remplacement de Madame Elisabeth LECUYER qui nous a fait connaître son intention de démissionner. Et nous accueillons également Jean-Luc FAURE en remplacement de Stéphanie ERALES qui, elle aussi, nous a fait connaître son intention de démissionner du conseil municipal. Au nom du conseil municipal, je vous accueille tous les deux chaleureusement. Je vous remets la charte de l' élu local qui comprend un certain nombre de documents. Cette charte de l' élu local a été adoptée à l'installation de cette nouvelle mandature.

Monsieur le MAIRE se lève et remet la charte de l' élu local à Madame DEFOSSE et à Monsieur FAURE.

Monsieur le MAIRE : De façon moins protocolaire, mais tout aussi importante, vous le savez, nous accueillons pour son premier conseil municipal, notre nouveau directeur général des services que maintenant vous connaissez en la personne de Christophe HARDY.

Je demande à Isabelle MEIFFREN, à qui j'ai confié le secrétariat de cette séance, de procéder à l'appel nominal.

Madame MEIFFREN remercie Monsieur le MAIRE et procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame MEIFFREN et indique à Monsieur SOULIE de lui signaler la réception du pouvoir de Madame TOLSAN suite à son absence de dernière minute.

Monsieur le MAIRE : Nous avons un certain nombre de dossiers à l'ordre du jour que vous avez reçu auquel s'ajoutent neuf questions orales déposées par les conseillères et conseillers municipaux en temps et en heure, ainsi que deux vœux et une motion. Je vous propose de prendre l'ordre du jour tel qu'il vous a été envoyé.

0001 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Monsieur le MAIRE : Est-ce que ce procès-verbal appelle des observations de votre part ? Pas de remarques. Je vous remercie. Il est approuvé à l'unanimité.

DEL21-120 LIMITE DE L'EXONERATION DE 2 ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION –

Monsieur PARRE : Il s'agit d'une première délibération qui concerne les finances et plus particulièrement la fiscalité. Pour cela, je vais donner quelques explications pour ceux qui nous écoutent. Nous en avons déjà discuté en commission « Administrer et Gérer la Ville », mais cela nécessite quelques explications. En raison de la réforme de la taxe d'habitation et du transfert de la part départementale du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, aux Communes, au 1er janvier 2021 qui découle de cette réforme de la taxe d'habitation, les modalités d'application du dispositif d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation et qui sont prévues au Code général des impôts, à l'article 1383, ont été modifiées.

Pour rappel, l'article 1383 du Code général des impôts dans son ancienne version antérieure au 1er janvier 2021, exonérait les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions à usage d'habitation de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivaient leur achèvement. Ce même article stipulait que par délibération, les Communes et leurs EPCI, les établissements publics communaux et intercommunaux pouvaient supprimer cette exonération pour la part qui leur revenait. Il se trouve que la commune de Tournefeuille, en 1995, en estimant qu'il n'était pas indispensable d'inciter plus que cela à l'urbanisation, avait décidé de supprimer cette exonération, comme l'article 1383, dans son ancienne version, le permettait. Ainsi donc, à compter de 2021, notre délibération de 1995 est caduque et les constructions nouvelles de logements font l'objet d'une exonération d'une durée de deux ans à compter de l'année qui suit leur achèvement, comme précédemment. Mais le changement est celui-ci : à compter du 1er janvier 2021, date de la réforme, la commune ne peut plus supprimer cette exonération, comme nous l'avons fait en 1995. Pour autant, elle peut la limiter par délibération et c'est l'objet de la délibération d'aujourd'hui à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable. Le fait générateur, c'est la date d'achèvement de la construction à usage d'habitation. Donc, pour toutes les constructions qui seront achevées à compter du 1er janvier 2021, le dispositif nouveau s'applique. Pour celles qui ont été achevées en 2019 et 2020, l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties est maintenue à hauteur de la part départementale transférée à la commune. C'est un acquis pour les constructions qui ont été achevées avant le 1er janvier 2021. Par contre, pour les constructions achevées à compter du 1er janvier 2021 de droit, il y a une exonération totale et sur option par délibération, les communes peuvent voter une limitation de cette exonération entre 40 % et 80 %. Ainsi, nous proposons, au travers de cette délibération, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles. En ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, comme le prévoit la nouvelle rédaction du Code général des impôts, à 40 % de la base imposable. C'est le sens de notre proposition de délibération.

Monsieur MERIODEAU : Juste pour dire que nous sommes contre la notion d'exonération totale et pour limiter cette exonération au taux de 40 % qui nous semble être le plus raisonnable dans le cadre législatif actuel.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL 21-120	28	0	6 MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX- PALLME, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ	0

**DEL21-121 VERSEMENT DE LA PART MAJOREE DE TAXE D'AMENAGEMENT DANS LE
CADRE D'UN SECTEUR TAM MIXTE – CENTRE VILLE –**

**DEL21-122 VERSEMENT DE LA PART MAJOREE DE TAXE D'AMENAGEMENT DANS LE
CADRE D'UN SECTEUR TAM MIXTE – MARQUISAT –**

Monsieur PARRE : Par délibération du 8 novembre 2018, le conseil de la Métropole de Toulouse a institué un taux majoré de taxe d'aménagement à 16 % sur deux secteurs de la commune de Tournefeuille, mais aussi dans d'autres communes de la métropole. La délibération de 2018 prévoit que le produit issu de la taxe d'aménagement majorée a vocation à financer le renforcement des réseaux des voiries de compétence métropolitaine, mais aussi des équipements publics de compétence communale. Dans ce cadre, conformément à la doctrine de la Métropole en matière de fiscalité de l'urbanisme, le montant de la part majorée de taxe d'aménagement majorée encaissé par Toulouse Métropole abonde, conformément, encore une fois, à sa doctrine, pour 50 % de l'enveloppe de Tournefeuille et fait l'objet d'un reversement direct pour les 50 % qui restent. Pour mettre en œuvre cette doctrine, il faut prévoir et signer une convention entre Toulouse Métropole et la commune de Tournefeuille. Deux délibérations sont proposées, l'une qui concerne le secteur dit « centre-ville » et l'autre pour le secteur dit « Marquisat ». Les deux conventions sont annexées et nous vous proposons d'approuver ces deux conventions établies entre Toulouse Métropole et la commune de Tournefeuille de manière à ce que notre commune puisse directement profiter de la moitié du produit fiscal ainsi calculé.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL 21-121 Versement de la part majorée de taxe d'aménagement dans le cadre d'un secteur TAM mixte – centre ville	34	0	0	0

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL 21-122 Versement de la part majorée de taxe d'aménagement dans le cadre d'un secteur TAM mixte – Marquisat	34	0	0	0

DEL21-123 DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur PARRE : Il s'agit d'une décision modificative qui nous permet de régulariser des opérations comptables, de modifier les imputations budgétaires qui s'imposent. Il vous est, donc, présenté ce projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 203 009,47 € pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement.

Je ne vais pas citer, à nouveau, l'ensemble des lignes de cette décision modificative, mais comme d'habitude, nous y retrouvons notamment en cette période de l'année, le montant du FPIC, notre contribution au fonds de péréquation intercommunale et communale. Nous passons les écritures nécessaires, les régularisations nécessaires. Nous avons estimé les montants. Nous pouvons régulariser. Même chose pour le FCTVA. Nous avons aussi des remboursements de spectacles annulés, des écritures qui concernent la régularisation et l'imputation concernant un litige que nous avons eu avec la Banque Populaire, avec parfois des montants qui s'annulent avec des échéances qui ont été perçues à tort par la banque. Des dépenses ou recettes et des dépenses, par exemple, concernant les îlots de chaleur, des frais d'insertion dans la presse des marchés publics. Des choses assez courantes, mais qui nous permettent, encore une fois, de procéder à la mise à jour, en quelque sorte, de notre budget 2021. Il s'agit de la troisième décision modificative de l'année.

Monsieur MERIODEAU : Juste pour explication de notre vote à venir, bien que cette décision modificative numéro 3 nous ait été bien expliquée oralement en commission, nous estimons ne pas forcément maîtriser suffisamment certains aspects budgétaires dans certaines lignes de ce tableau qui, à lui seul sur la version écrite, nous semble peu explicite et donc nous préférons nous abstenir sur cette décision modificative

Monsieur le MAIRE : Je précise que nous avons reçu le pouvoir de Madame TOLSAN à partir de cette délibération sur la décision modificative n° 3 que je sou mets à votre approbation.

Résultat du vote DEL 21-123 Décision modificative n° 3	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	0	9 MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX- PALLME, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mme TOLSAN par procuration	0

DEL21-112 RAPPORT DECISIONS MUNICIPALES ET MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Monsieur PARRE : Comme à l'accoutumée, nous rendons compte des décisions municipales prises en vertu de la délégation au Maire ainsi que les MAPA (Marchés A Procédure Adaptée). Au titre des décisions municipales, il y a la convention de prestation, de stérilisation et d'identification de chats errants, un avenant concernant le marché de maîtrise d'œuvre du bâtiment administratif et associatif, la cession d'éléments de mobilier et de décoration du cabinet du Maire, du mobilier ancien qui a été cédé aux enchères via Internet. La cession de matériel pédagogique et de mobilier de la crèche familiale suite à la fermeture de cette crèche familiale dont on a déjà parlé en conseil municipal. Un marché de téléphonie, notamment, ayant été examiné en commission d'appel d'offres. Voilà pour les décisions municipales. Pour les marchés à procédure adaptée, des locations de matériel, des

prestations de services et des missions de maîtrise d'œuvre. Des marchés de travaux, des marchés de fournitures également. Chacun a la liste sous les yeux.

Monsieur MERIODEAU : Je n'ai pas une question mais juste une remarque, un commentaire sur la stérilisation des chats libres. Nous nous félicitons de cette action qui a été prise, notamment à la suite de sollicitations que nous avons eues à ce sujet et nous pensons que c'est une bonne chose.

**Le conseil municipal prend acte des décisions municipales et des marchés à
procédure adaptée.**

Monsieur le MAIRE : Tous ces sujets me permettent de saluer la direction des finances, les agents de la direction des finances qui préparent l'ensemble de ces dossiers. Et puis de saluer aussi la commande publique de la collectivité, globalement, qui repose à la fois sur la direction des finances, mais aussi sur les services techniques qui préparent l'ensemble de ces dossiers. Donc, saluer leur travail, les remercier. Et puis saluer aussi l'ensemble des prestataires, des partenaires qui mettent en œuvre un certain nombre de marchés. Et c'est important dans la période qui est la nôtre, de souligner là aussi la qualité de leur contribution à la vie de la collectivité. Je vous remercie.

DEL21-111 CREATION DE POSTE

Monsieur PARRE : Il s'agit d'une délibération qui concerne la création d'un poste afin d'assurer les missions d'agent d'accueil et d'administration à la maison de quartier de Quéfets. Il convient de créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et donc, il s'agit, au travers de cette délibération, d'inscrire au tableau des emplois un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet correspondant au grade d'adjoint administratif principal de première classe.

Résultat du vote DEL 21-111 Création de poste	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

Monsieur le MAIRE : Je vous invite à vous rendre à la maison de quartier de Quéfets, où Sonia VON RODZIEWITZ sera ravie de vous y accueillir. En ce moment s'y tient une très belle exposition.

DEL21-126 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame MEIFFREN : Je vais vous lire les articles 20 à 27 de notre règlement intérieur. Je ne vais pas les lire tous in extenso. Ce sont les articles que nous avons modifiés de notre règlement intérieur qui avaient été adoptés en décembre 2020.

Cette modification porte sur les vœux, motions et les questions orales. Nous avons rajouté : Vœux, motions et questions orales sont traités à la fin de chaque séance. Cela ne change pas. Nous avons rajouté : Le Maire veille à ce que cette partie n'excède pas 60 minutes. L'ordre de passage correspond à l'ordre de réception des vœux, motions et questions orales déposés selon les dispositions des articles 21, 22, 23, 24 et 25 du présent règlement.

Ce qui a été changé : ne peuvent être présentés en séance que les vœux déposés la veille avant 12 heures au plus tard, pour que la diffusion à l'ensemble des conseillers municipaux

puisse être assurée dans l'après-midi suivant. Auparavant, les vœux devaient être déposés la veille à 18 heures. Donc, nous avons rallongé le délai d'examen.

Si la veille est un jour férié ou chômé, le vœu est déposé le jour précédant le jour férié ou chômé avant 12 heures. Les transmissions se font conjointement à la direction générale des services et au cabinet du Maire, par courrier électronique. Un accusé de réception est adressé à l'expéditeur par l'un des deux destinataires. Ensuite, le Maire appelle l'auteur du vœu, ou celui qui le remplace, à le lire et à le présenter dans un temps imparti de deux minutes. Chaque liste représentée au conseil municipal dispose d'une minute pour exposer sa position. À l'issue, le Maire le présente au vote de l'assemblée ou le renvoi en commission pour étude dans le but de le présenter à une prochaine séance. Tout conseiller peut présenter un vœu maximum par séance du conseil municipal.

Article 22, même état d'esprit, on est dans le même type de formulation. On rappelle que la motion concerne les compétences communales et le fonctionnement de la collectivité. Mêmes modalités de dépôt, d'envoi à la direction générale des services et au cabinet du Maire. Même durée de traitement. Le Maire appelle l'auteur de la motion, ou celui qui le remplace, à la lire et à la présenter dans un temps imparti de deux minutes. Chaque liste représentée au conseil municipal dispose d'une minute pour exposer sa position. À l'issue, le Maire la présente au vote de l'assemblée ou la renvoie en commission pour étude dans le but de la présenter à la prochaine séance et rappelle que tout conseiller peut présenter une motion maximum par séance du conseil municipal.

Vient ensuite la question des questions orales : chaque conseiller peut exposer par séance du conseil municipal deux questions orales maximum. La question orale est une demande d'explication ou d'information sur la politique municipale, la gestion de la commune, l'exécution d'une délibération ou l'éviction d'un arrêté. Donc, les questions orales sont sommairement rédigées, transmises et présentées au Maire. Ne sont présentées en séance que les questions déposées la veille avant 12 heures au plus tard. Si la veille est un jour férié ou chômé, la question doit être déposée le jour précédant le jour férié ou chômé, toujours avant 12 heures. Mêmes modalités de transmission que pour les vœux et que pour les motions. Accusé de réception envoyé par l'un des deux destinataires.

La question est exposée par son auteur ou l'un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer. L'examen d'une question orale ne doit pas dépasser 5 minutes, selon le schéma suivant : une question une minute trente. Une réponse une minute trente et, si besoin, une demande de précision une minute suivi d'un complément de réponse pendant une minute. Le cas échéant, le Maire peut décider de renvoyer la question pour examen à la Commission concernée. Nous nous appuyons sur le document de référence en matière de rédaction des règlements intérieurs des collectivités, qui est le document rédigé par l'AMF. Donc, les questions orales ne donnent pas lieu à des débats, sauf si demande de la majorité des conseillers municipaux présents. Le Maire ou l'adjoint chargé du dossier répond aux questions posées oralement par les conseillers municipaux présents.

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai présenté les principales modifications que nous proposons au vote de l'assemblée de ce règlement intérieur.

Monsieur le MAIRE : Je vous remercie et vous donnerai à nouveau la parole pour quelques explications sur cette proposition de délibération. Nous avons reçu des amendements sur cette délibération. Je donne la parole aux élus de la Liste Citoyenne et ensuite je donnerai la parole à Monsieur ORILLAC qui a déposé un amendement sur cette délibération. Si vous pouvez le faire, comme c'est assez redondant dans l'idée, il peut être intéressant de le synthétiser. Mais lisez-le si vous le souhaitez.

Madame STOLL : Nous comprenons le besoin de cadrer les débats pour ne pas trop rallonger le conseil municipal. Cependant, les deux élus de la Liste Citoyenne Tournefeuille

s'opposent catégoriquement à la limitation draconienne du temps de parole pour l'exposé des vœux, motions et questions orales. Le temps imparti pour cette phase du conseil municipal étant déjà très limité, nous ne comprenons pas cette proposition qui, de fait, empêchera tout débat et échange d'arguments indispensables pour mener une véritable vie démocratique. Il nous a été répondu que le conseil municipal n'est pas le lieu du débat, celui-ci ayant lieu en amont au sein des commissions. Outre le fait que cette réponse ne nous convient absolument pas, nous demandons donc l'enregistrement et la retransmission des commissions pour une totale transparence et réitérons notre proposition d'accorder une demi-heure d'intervention, en conseil municipal, pour les associations et regroupements d'habitants. Nous rappelons que nous avons également demandé en plénière la possibilité d'une déclaration préalable pour chaque groupe d'opposition en début de conseil municipal. J'en viens donc aux propositions concernant l'article 21. Nous demandons à remplacer l'article en question par « le Maire appelle l'auteur du vœu ou celui qui le remplace, à le lire et à le présenter pour une mise en débat ». Vous aurez compris que nous supprimons toute la partie chronométrage. Idem pour la motion. Nous demandons de supprimer, à l'article 25 : « l'examen d'une question orale ne doit pas dépasser 5 minutes selon le schéma suivant », tel qu'exposé par Madame MEIFFREN, pour faire court.

Monsieur le MAIRE : Monsieur ORILLAC, vous avez déposé un amendement.

Monsieur ORILLAC : Je vais être un peu plus rapide. L'amendement vis à vis de ce règlement intérieur, d'après ce qu'on a compris lors d'une réunion préparatoire il y a quelques jours, qui était d'ailleurs très précipitée, je tiens à le dire tant par la convocation que par le délai, puisque c'était quelques jours avant une plénière. Cela a été très rapide. Nous demandons, puisque le débat va être sclérosé, pour plus de clarté, pour plus d'informations vis à vis des Tournefeullais, que pour chaque commission de la ville, il y ait un compte-rendu. Aujourd'hui, il n'y a pas de compte-rendu et d'ailleurs, en plénière, il nous arrive de nous accrocher sur un mot qu'on a dit ou pas. Donc, il faut que ces commissions aient un compte-rendu qui doit être écrit, communiqué à tous les élus ainsi que sur le site de la Mairie pour plus de transparence vis à vis de la démocratie citoyenne que vous prônez tant. Merci.

Madame MEIFFREN : Pourquoi ces modifications de notre règlement intérieur ? Vous l'avez dit, vous l'avez bien compris, c'est pour cadrer, organiser nos échanges et c'est l'objectif. Cela a pour objectif d'affecter à nos trois listes, de manière strictement égalitaire, les mêmes temps d'expression, qu'il s'agisse des vœux, motions et questions orales. J'insiste sur cette préoccupation d'égalité. Nos trois listes, dans cette séquence, sont à égalité de temps d'expression. Je pense que c'est une avancée importante, même si vous avez le sentiment que le temps d'expression est réduit. Ensuite, nos conseils municipaux sont regardés, sont enregistrés et je pense que nos concitoyens et nos concitoyennes qui nous écoutent attendent de nous de la clarté. Est-ce la durée d'une intervention qui en fait sa qualité, son intérêt ? Je ne le crois pas. Ce qui se conçoit bien s'énonce simplement. Nous sommes tous incités dans nos mandats, dans nos relations avec la presse, dans diverses assemblées, à manier l'art de la synthèse et de la concision. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant ici ? Poser un acte de parole est quand même une responsabilité exigeante. Je pense que celles et ceux qui nous écoutent et qui ont le goût de la politique au sens noble du terme, n'en seront que mieux armés pour se faire leur propre opinion. Un vœu, une motion se doit, dans sa formulation, d'être sans ambiguïté. Partant de là, nous pourrions ensuite aisément exprimer notre position, là encore sans ambiguïté. Pour nous permettre justement d'appuyer nos arguments respectifs, nous proposons que les vœux et les motions soient transmis à toute notre assemblée en avance la veille des conseils, avant midi. Cela nous laisse désormais suffisamment de temps pour en prendre connaissance, en comprendre les tenants et les aboutissants et nous prononcer. Pour les questions orales, soyons raisonnables. Cinq minutes, c'est long et cela nous paraît amplement suffisant. Globalement, nous traitons, nous cadrons toute cette séquence qui est consacrée aux vœux, motions et questions orales à une heure. L'objectif est quand même d'équilibrer. Notre assemblée traite

les affaires courantes de notre conseil municipal, de notre ville. Il ne faudrait pas déséquilibrer le conseil municipal et en faire un moment d'expression trop long. C'est pour cela que nous cadrans cette séquence à une heure. Nous avons quand même traversé quelques conseils municipaux où cette partie du conseil durait une heure, une heure et demie, une heure quarante. Nous la paramétrons à une heure. Je pense que ce sera largement suffisant pour avoir des échanges riches, nourris et concis.

Pour les commissions. Vous souhaitez donc que ces commissions, qui sont des lieux où l'on échange sur les délibérations du conseil municipal, fassent l'objet de comptes-rendus et qu'ils soient publiés ? Ces commissions ne sont pas des moments de rencontre avec le public. Les rencontres avec le public, les temps de débat se passent ailleurs. Les commissions, ce sont des moments de travail entre nous où l'on explique, où l'on commente, où l'on donne nos avis. Rien de plus. Libre à chaque liste, libre à chaque conseiller de faire le compte-rendu qu'il souhaite faire de ces échanges.

Donc, Monsieur le Maire, je vous redonne la parole pour voir ce que nous faisons de ces propositions d'amendements et organiser le vote. Mais j'en ai fini avec les explications sur notre règlement intérieur.

Monsieur le MAIRE : Ce que je retiens de votre argumentation, c'est que c'est une proposition de rejeter les amendements de la Liste Citoyenne et de rejeter l'amendement porté par Monsieur ORILLAC.

Monsieur SOULIE : Bonsoir. Merci. Monsieur le Maire, pour commencer, j'aimerais reprendre un petit point de principe. J'avais proposé, lors du conseil municipal du 24 mars, une modification du règlement intérieur déjà, où nous demandions à recevoir les motions et les vœux de la majorité en amont du conseil municipal. Vous aviez répondu par la négative en précisant, je vous cite, que « vous n'aviez pas l'intention de réouvrir tous les six mois la réflexion sur le règlement intérieur ». Je vois que vous avez changé d'avis. La règle, manifestement, ne vaut pas pour tous puisque lundi dernier, la veille de la commission plénière de préparation de ce conseil municipal, comme Monsieur ORILLAC le mentionnait, Madame la première adjointe a convoqué Monsieur ORILLAC pour notre groupe et Madame STOLL pour la Liste Citoyenne pour leur présenter ce projet de modification du règlement intérieur que nous sommes appelés à voter ce soir. Et là, permettez-moi d'être inquiet puisque effectivement, la principale modification de ce règlement, vous l'avez rappelé, elle consiste à limiter les temps de parole lors des expressions des vœux, des motions et lors des questions orales en fin de conseil municipal avec, comme vous l'avez précisé, un temps imparti de deux minutes pour la présentation du vœu ou la motion, un temps d'une minute accordée à chaque liste pour exposer sa position et, pour les questions orales, une minute trente par question, puis une minute trente de réponse, avec éventuellement une minute supplémentaire de part et d'autre pour apporter des précisions. Alors, on l'a exprimé déjà en commission plénière, nous nous inquiétons d'une telle mesure pour des raisons simples. D'abord, cela nous semble contraire à l'esprit du débat démocratique que se doit d'accueillir le conseil municipal. Nous nous inquiétons d'autant plus qu'à l'analyse des dernières motions que nous avons eu le plaisir de débattre dans ce conseil, il s'avère que nous ne sommes pas les plus bavards, loin de là, puisque vos réponses, que j'ai pris le temps de chronométrer, sont en général deux fois plus longues que nos motions. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais vous pouvez vérifier, par exemple, la motion sur le conseil municipal des jeunes quatre minutes d'un côté, huit minutes de réponse, la motion sur le tarif des ALAE, cinq minutes trente de notre part, onze minutes vingt de votre côté. Voilà. Nous ne sommes pas là pour faire un calcul d'épicier, bien entendu. Moi, je m'en réjouis d'avoir des réponses quand je pose des questions. Je suis très content de vous entendre répondre aux questions qu'on vous pose. Et pour ce qui concerne les questions orales, c'est la même chose puisque au dernier conseil municipal, on a exposé quatre questions sur le projet de Ferro Lèbres, le soir où il y avait une trentaine de personnes venues manifester devant le Phare pour s'opposer à ce projet. Ces quatre questions ont totalisé deux minutes de temps de parole de notre part et vous avez répondu en plus de huit minutes. Donc là, on est à 4 fois plus. Cela

vient contredire, je l'ai démontré, que ce que vous sembliez vouloir laisser entendre lors de la commission plénière, à savoir que vous souhaitiez modifier le règlement intérieur pour palier à des prétendus débordements de notre part, c'est un argument fallacieux.

Notre principale inquiétude, ce n'est pas tant finalement, cette réduction de notre temps de parole, puisque on l'a vu, quand on pose une question, quand on dépose une motion, en général, cela prend une minute trente, rarement plus. Après, effectivement, on y revient. Donc le débat peut prendre un peu plus de temps et c'est ce qui est intéressant dans ce lieu ce soir. Et les soirées de conseil municipal, c'est justement de pouvoir débattre ensemble devant les Tournefeullais, bien entendu, des questions qui les touchent. Ce qui m'inquiète finalement, c'est plus votre propre temps de parole que vous allez réduire et pas le nôtre. Et ça, nous ne pouvons pas nous en satisfaire parce que quand on vient, je l'ai dit, on pose des questions, on espère avoir des réponses, on espère rentrer dans une discussion et un débat. Et en répondant finalement sommairement aux motions que nous vous soumettons et aux questions que nous vous posons, ce sont les Tournefeullais que vous allez priver de débat. Donc, ce n'est pas tant une question de notre temps de parole, c'est plus qu'il y a de sujets qui méritent d'être débattus, qui méritent d'être partagés avec les Tournefeullais. Et c'est le rôle, aussi, d'une assemblée démocratique. Nous sommes dans notre rôle d'opposition. On pose des questions qui, parfois, peuvent vous déranger. Mais là, avec cette délibération que vous nous proposez de voter, finalement, une réponse en une minute, je ne pense pas que vous allez répondre à beaucoup de questions. En agissant de la sorte, vous allez priver les Tournefeullais de débat. Vous allez renvoyer les discussions loin des projecteurs, en huis clos, dans l'opacité des commissions, puisqu'on vient de demander à ce que les commissions fassent l'objet d'un compte-rendu. Des commissions ne font l'objet d'aucun compte-rendu. Et sur les sept élus d'opposition que nous sommes dans notre groupe, il n'y a que deux conseillers qui siègent dans chacune des commissions. Donc, là encore, vous morcelez, vous séparez un groupe alors qu'on est là pour débattre en conseil municipal. Cela revient au final à refuser de rendre compte dans un débat public aux élus d'opposition que nous sommes, mais surtout et avant tout aux Tournefeullais. C'est tout simplement un déni de démocratie. Il va sans dire que nous voterons contre cette délibération.

Je voudrais juste répondre à Madame MEIFFREN qui nous dit que vous mettez en avant une volonté d'égalité entre les listes. En général, c'est l'opposition qui vous questionne. Vous ne vous posez pas vos propres questions. Vous avancez vouloir faire preuve de concision. Effectivement, nous n'y avons pas été habitués, comme je le disais. Mais il y a une énorme différence entre être concis et botter en touche sur les sujets qui vous dérangent. Cette façon de faire, je m'y oppose complètement et je rejoins complètement la Liste Citoyenne. C'est un déni de démocratie.

Monsieur le MAIRE : Mesurez vos propos, Monsieur SOULIE. C'est Madame HUSSON-BARNIER qui vous répond.

Madame HUSSON-BARNIER : Franchement, je suis extrêmement étonnée des réactions, des interprétations que cette proposition soulève. Et au fond, de vous entendre nous faire le procès que nous voudrions bâillonner la démocratie. On est quand même dans une ville, Madame MEIFFREN, l'a dit, où nous avons des commissions à l'usage des élus ainsi que d'autres instances qui permettent le débat comme les comités d'usagers, l'Agora, cette instance citoyenne dans laquelle vous siégez, Monsieur SOULIE, Madame STOLL, nous-mêmes, certains élus, les trois groupes qui siègent au conseil municipal sont représentés. Franchement, dire que nous n'organisons pas la démocratie à Tournefeuille, excusez-moi, cela me fait un petit peu « tousser ». On peut, effectivement, choisir de ne venir débattre que devant les caméras. Mais je crois que vraiment, il faut revenir à un peu d'honnêteté. Organiser la prise de parole en conseil municipal n'est absolument pas brider le débat ou la concertation. C'est, au contraire, à mon avis, le rendre plus efficace. Le rendre aussi plus accessible à tout le monde. Sachez que cet effort de concision, de synthèse, de clarté qui est demandé, ce n'est pas demandé uniquement aux oppositions, cela est également imposé à nous-mêmes, c'est-à-dire que chacun d'entre nous va faire en sorte que la parole

soit justement plus synthétique, de manière à être aussi plus productifs, plus efficaces. Excusez-moi, mais quand l'on a des heures de conseil municipal où l'on a des questions qui sont redondantes, où l'on a toujours les mêmes réponses qui sont apportées, on perd sans doute des citoyens en cours de route et ce n'est absolument pas un signe d'efficacité et de volonté d'associer les Tournefeullais au débat. Donc, moi, honnêtement, je suis extrêmement surprise, d'autant que vous avez fait une proposition à laquelle nous avons accédé, qui est de transmettre toutes les questions à l'ensemble des conseillers à 12 heures la veille et non pas 18 heures. Donc, vous voyez que nous ne fuyons pas le débat, que nous ne fuyons pas la concertation entre nous et, quelque part, votre proposition à laquelle nous accédons ce soir vient, au contraire, soutenir cette proposition que nous faisons d'être plus efficaces au conseil municipal.

Monsieur MERIODEAU : Je vais faire beaucoup plus court et je vais reprendre les choses dans l'ordre inverse puisque la dernière chose que vous avez dite, c'était par rapport à la proposition d'envoyer les informations à 12 heures. C'est quelque chose dont on a parlé ensemble. Au final, c'est quelque chose comme ça, à la volée, que j'ai pu dire quand on en a parlé et ce n'était pas forcément quelque chose qu'on mettait dans la balance par rapport à autre chose. Donc, cet argumentaire-là ne nous convient pas suffisamment. Ensuite, nous sommes parfaitement d'accord sur les besoins de concision et de clarté des débats. Là-dessus, il n'y a pas de problème, c'est l'objectif qui est visé. On le comprend parfaitement et, juste pour le dernier point, effectivement, numériquement, il y a une forme d'égalité des listes dans ce qui a été exposé, dans le sens où, effectivement, chaque élu a ce même temps de parole. Je rappelle juste que nous ne sommes que deux élus dans notre cas. Donc, en termes d'égalité des listes, cette règle-là fait que pour nous, c'est compliqué. Mais je comprends parfaitement.

Monsieur le MAIRE : Vous comprenez mais vous n'êtes pas d'accord. C'est ça qu'on retient.

Madame STOLL : On fait la preuve par le concret que quand il y a désaccord au sein du conseil municipal, il y a débat. La preuve ce soir sur ce point. Comment voulez-vous traiter une question et un désaccord en quelques minutes ? Vous voyez bien que les problèmes sont réels et il faut qu'ils soient menés tambour battant devant tous les élus et devant les Tournefeullais. Enfin, on fait la démonstration par A+B que cette mesure ne tient pas debout. Nous voterons contre, c'est évident.

Monsieur le MAIRE : Mais c'est surtout la démonstration que dans l'amendement que vous avez déposé, vous avez mis moins d'une minute trente (une minute vingt). Vous savez aussi être concis et cette règle-là ne vous empêche pas de vous exprimer.

Monsieur BOURGASSER: Mes oreilles sifflent quand j'entends « déni de la démocratie » et j'ai envie de le dire. Je ne suis pas sûr de votre définition de la démocratie. Monsieur SOULIE, Monsieur ORILLAC, je ne sais pas si vous savez ce que c'est, mais peut-être nous pourrions en discuter plus tard, mais je vais le dire aux Tournefeullais qui nous écoutent. La démocratie, on la doit aux gens qui nous ont élus. La démocratie, c'est l'expression de nos concitoyens qui ont décidé l'année dernière de désigner, par vote, l'équipe municipale qui allait diriger aux destinées de sa ville. Ça, c'est la démocratie. La démocratie, c'est la proportionnelle. Il y a un groupe qui est le nôtre, le groupe majorité. Il y a le vôtre, qui est un groupe un peu moindre, et le vôtre ensuite, Madame STOLL et Monsieur MERIODEAU, encore un peu moindre. Et c'est cet équilibre-là que nous travaillons depuis que nous sommes élus. C'est ça, la démocratie, ce n'est pas autre chose. Quand Isabelle MEIFFREN dit que finalement, le temps de parole tel qu'il est redéfini dans cette proposition de règlement intérieur revient à une forme d'égalité, j'ai presque envie de dire et j'irai plus loin pousser le bouchon, c'est presque antidémocratique puisque finalement, on revient à égalité alors que la proportionnelle ne s'applique pas. Il faut quand même entendre les choses. Une dernière chose à vous dire, c'est que nous devons quelque chose aux Tournefeullais et

Tournefeullaises et ils nous le disent. Le conseil municipal, c'est une instance délibérative. C'est une instance qui travaille préalablement. Je veux bien qu'on fasse des comptes rendus des commissions. Moi, je suis membre de la commission Vivre la Ville. Acceptez-vous que l'on fasse apparaître dans les comptes-rendus les silences qui sont les vôtres sur les sujets, quand on fait un tour de table, où il n'y a pas de questions qui nous sont posées ? Je veux bien ça, c'est tout à fait possible. Vraiment, sincèrement, je tiens à le dire pour que tout le monde l'entende. Bien sûr, on crie au loup, on dit c'est un déni. On est muselés, etc. Mais nous, on pense que le conseil municipal doit travailler sur des bases sérieuses, concrètes et efficaces. C'est notre souhait. Surtout, il faut que nous tenions notre engagement. C'est pour cela que l'on propose aujourd'hui de travailler dans une forme un peu différente. Et sur votre remarque, permettez-moi le mot « démagogique » Monsieur SOULIE, sur Monsieur FOUCHIER. Je vais vous poser une question. Je connais un élu qui a dit au mois de juillet dernier : « nous avons déposé un recours au Tribunal Administratif contre l'élection municipale de Tournefeuille. Le Tribunal délibérera et nous nous conformerons à sa décision ». Je vous demande qui c'est.

Monsieur SOULIE : Je ne répondrai pas à vos propos, Monsieur BOURGASSER. Je pense que c'est important quand même de garder un minimum de respect dans cette assemblée et je ne pense pas avoir été insultant dans les propos que j'ai employés. Les mots « démagogie », gardez les pour vous s'il vous plaît et évitez de les prononcer dans ce conseil municipal, simplement par respect, merci. Merci pour cette belle leçon de démocratie qui nous a rappelé la proportionnelle. Je pense que vous sortez un peu du sujet. Je voudrais revenir sur les propos de Madame HUSSON-BARNIER qui met en avant l'Agora. Nous sommes en train de parler de délibération, de débat, de temps de parole dans un conseil municipal qui est suivi par les Tournefeullais. L'Agora n'a pas vocation à se substituer au conseil municipal. D'ailleurs, je crois qu'elle n'a aucune existence juridique et les sujets, bien entendu, ne sont pas les mêmes puisque l'Agora est censé traiter de sujets apportés par les Tournefeullais. Nous ne sommes pas du tout dans le même cas de figure. On ne va pas comparer et mettre en avant que l'on fait de la démocratie parce qu'on a l'Agora. Vous m'accusez de dire qu'on n'organise pas la démocratie ? Je n'ai jamais prononcé cela. Je dis juste que vouloir limiter le temps de parole dans un conseil municipal et, en quelque sorte, organiser une fuite, une absence de réponse parce que quand on dit que l'on va répondre à une motion en une minute, on voit le tableau. Concernant la dernière motion que nous avons fait voter sur Ferro-Lèbres, nous avons demandé à ce qu'il y ait une consultation qui soit engagée sur le projet de Ferro-Lèbres à l'instar de ce qui avait été fait sur la SOCAMIL. La réponse de Monsieur le MAIRE a duré une minute et cinq secondes pour nous dire « je renvoie ce sujet en commission ». Monsieur BOURGASSER nous dit que l'on ne prend pas la parole en commission Vivre la Ville, commission à laquelle je n'ai pas la chance de pouvoir assister. J'aimerais bien, puisque c'est là qu'est traitée la question des tarifs des ALAE et non pas dans la commission Gérer et Administrer la Ville à laquelle je participe. Bref, la dernière commission, où justement a été traité ce sujet de Ferro-Lèbres, a commencé, je ne citerai pas le conseiller municipal qui a prononcé ces mots là, mais comme il n'y a pas de compte rendu, bien entendu, vous allez nier cela. Ça a commencé en disant « on va essayer de vous expliquer un peu parce que vous n'avez pas bien compris et ça évitera que des questions idiotes soient posées en conseil municipal ». Voilà ce qui a été dit en commission. Je crois que Mathilde TOLSAN, ma collègue qui n'est pas là ce soir malheureusement, a essayé de faire rappeler un petit peu, encore une fois, les règles de respect élémentaire qui doivent être observées dans une telle assemblée. Je pense que renvoyer des sujets en commission, au final, les réponses ne sont pas données. Il n'y a même aucune trace, aucun compte rendu. Comment peut-on accepter cela ? Cela fait 30 ans que je travaille dans l'industrie, une réunion où il n'y a pas de compte rendu, je n'ai jamais vu cela.

Frédéric PARRE : Je voudrais faire une observation, parce que cette question de la limitation des prises de parole dans les assemblées délibératives, ce n'est pas quelque chose de nouveau à Tournefeuille. Il y a plusieurs communes dans le département de la Haute-

Garonne qui ont des règlements intérieurs qui prévoient ces limitations. C'est le cas, je crois le savoir aussi à la région Occitanie. C'est le cas, je crois bien à Toulouse Métropole. C'est le cas à l'Assemblée Nationale. C'est le cas au Parlement Européen. Il y a des règlements intérieurs dans toutes ces assemblées qui prévoient la limitation, l'organisation du débat et la limitation des prises de parole. Et je pense, franchement, entre nous soit dit, Monsieur SOULIE, qu'il ne vous viendrait pas à l'idée, et à moi non plus d'ailleurs, de remettre en cause le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale ou de Toulouse Métropole qui pourtant, en ce qui me concerne, n'est pas tout à fait de la même couleur politique ou de la même sensibilité politique que moi. C'est quelque chose qui n'est pas nouveau. Il suffit d'aller sur Internet et de consulter les règlements intérieurs, pour les communes qui les ont mis en ligne, et vous constaterez qu'il y a de nombreuses communes dans notre région et bien au-delà, qui prévoient la limitation de la durée des prises de parole dans les débats du conseil municipal.

Monsieur ORILLAC : Je vais juste répondre brièvement à Monsieur PARRE. Vous avez comparé l'Assemblée Nationale, Toulouse Métropole, des grandes communes. Combien sont-ils d'élus ? Nous, on est combien d'élus ici ? Est-ce qu'il y a eu des débordements sur le temps de parole ? Là, il y en a un parce que vous avez mis le sujet sur la table. C'est la première chose. Il faut comparer ce qui est comparable. Quand il y a 500 élus comme à l'Assemblée Nationale, c'est normal qu'il y ait des temps de parole limités, tout simplement. Donc, comparons ce qui est comparable. Egalement, juste 30 secondes pour répondre à Monsieur BOURGASSER. Le premier pilier de la démocratie, c'est la transparence et je pense qu'on est tous d'accord ici. Donc, si on ne peut pas avoir débat et que vous renvoyez tout en commission, soyez transparents, faisons des comptes rendus. A vous de les faire. C'est vous qui avez gagné les élections et les Tournefeullais veulent de la transparence. Si vous votez contre notre amendement, c'est que vous n'êtes pas transparents et si vous n'êtes pas transparents, c'est un déni de démocratie. Il ne faut pas avoir bac +12 pour comprendre, sincèrement. Deuxièmement, je vais mettre les pieds dans le plat. Concernant la dernière commission, j'y étais présent. Je vais nommer la personne, c'est Monsieur BENSOUSSAN qui a dit : « sur Ferro-Lèbres, Monsieur ORILLAC, je vais vous refaire l'historique, cela vous évitera de poser des questions idiotes ». Deuxième intervention, Monsieur LOMBARDO a traité « d'élue de droite » Mathilde TOLSAN, elle a même été obligée, avec la présidente, Madame MEIFFREN, de lui dire : « on est en commission, on ne parle pas politique ». Mais ça, les Tournefeullais, s'il n'y a pas de compte rendu, ils ne le savent pas. Il vaut donc mieux avoir des blancs parce qu'on n'a peut-être pas toujours des questions. Le premier pilier de la démocratie c'est la transparence. Si vous votez contre les comptes rendus des commissions, c'est que vous n'êtes pas transparents. Et si vous n'êtes pas transparents, vous n'êtes pas des démocrates.

Monsieur le MAIRE : Nous avons démontré au moins une chose, c'est que les mesures qui sont proposées portent, encore une fois, sur les questions orales, sur les vœux et les motions. Sur les délibérations, nous prenons le temps de délibérer. Ne mélangez pas tout et dans vos expressions, vous avez tenté des amalgames. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de cette discussion évidemment. Vous étiez dans des invectives personnelles et ça n'a aucun intérêt. Ça n'intéresse personne. Je reviendrai sur le fond. Et puis, Monsieur SOULIE, vous faites une attaque personnelle, mais franchement, c'est sans conséquence. Churchill disait « il n'y a pas de mal à changer d'avis pourvu que ce soit dans le bon sens ». Donc, on dit que ça va dans le bon sens parce que ça permet d'équilibrer la parole entre les questions et les réponses.

Monsieur SOULIE : Quelle attaque personnelle ? Je ne comprends pas de quoi vous parlez.

Monsieur le MAIRE : Vous avez dit que c'était un déni de démocratie et vous avez dit : « Monsieur le MAIRE, vous avez changé d'avis ». Mais ce n'est pas grave de changer d'avis. Ce n'est pas grave.

Monsieur SOULIE : Et ça, c'est une attaque personnelle ?

Monsieur le MAIRE : Je ne vous ai pas donné la parole. Ce que je veux dire simplement, c'est que c'est à l'exercice du fonctionnement de notre conseil municipal, à l'écoute des questions qui sont posées, qui reviennent toujours et qui, des fois, sont amalgamées et donnent de fausses informations. Cela donne de la clarté et de la lisibilité. Je soumetts au vote. Le débat est clos. Je pense que nous avons largement débattu du sujet.

Nous avons deux amendements. Il faut délibérer sur ces amendements avant d'adopter cette délibération. Je vous propose donc de rejeter l'amendement des élus de la Liste Citoyenne.

Vote pour le rejet de l'amendement déposé par la Liste Citoyenne

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote pour le rejet de l'amendement déposé par la Liste Citoyenne	26	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mme TOLSAN par procuration)	0	0

Vote pour le rejet de l'amendement déposé par Monsieur ORILLAC sur les comptes rendus des commissions

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote pour le rejet de l'amendement déposé par Monsieur ORILLAC sur les comptes rendus des commissions	26	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mme TOLSAN par procuration)	0	0

Vote de la délibération n° DEL21-126 - modification du règlement intérieur du conseil municipal

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote de la délibération n° DEL21-126 - modification du règlement intérieur du conseil municipal	24	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mme TOLSAN par procuration)	2 (MM. Daniel FOURMY et Jean-Luc FAURE)	0

Monsieur le MAIRE : Nous avons, donc, ainsi modifié le règlement intérieur. Ces modifications s'appliqueront dès la prochaine réunion du conseil municipal.

DEL21-108 AVENANT CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Monsieur le MAIRE : Vous savez que la Ville de Tournefeuille dispose d'un contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accueil de l'enfance et de la jeunesse de 0 à 8 ans. Le contrat actuel nous amène jusqu'au 31 décembre de cette année et nous nous acheminons vers un nouveau contrat qui, plus exactement, s'appellera « convention territoriale globale » à compter du 1er janvier 2022. Nous devons modifier le contrat présent pour deux raisons parce que nous avons un diagnostic de territoire à faire pour justement élaborer cette convention territoriale globale. Dans un premier temps, il y a un coût de ce travail de diagnostic et une recette de la CAF. Puis nous avons renforcé le pilotage de ce contrat enfance jeunesse vers cette future forme de convention territoriale globale en confiant la responsabilité de coordination, la supervision et l'évaluation à un coordonnateur de ce dispositif de convention territoriale globale qui, là aussi, appelle des aides de la CAF. Nous délibérons pour la réalisation de ce diagnostic et pour le recrutement d'un coordonnateur.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL 21-108 avenant contrat enfance-jeunesse	35	0	0	0

DEL21-124 CHARTE ETABLISANT LES REGLES D'ECHANGES ENTRE L'AGORA ET LA MUNICIPALITE –

Monsieur BOURGASSER : Comme vous le savez, nous avons délibéré le 9 mars dernier pour permettre la constitution de l'Agora. Nous avons donc décidé que cette assemblée citoyenne pouvait se constituer. Depuis le 15 avril, cette assemblée citoyenne, partenaire de la municipalité, fonctionne. Elle a passé une première partie de son temps à son organisation. Je souhaiterais d'ailleurs associer à cette prise de parole mon collègue Daniel FOURMY, conseiller municipal délégué à la démocratie et à la citoyenneté et qui, pendant tout ce temps-là, finalement, a travaillé, réfléchi sur son organisation, ses projets, sa méthodologie, la fréquence de ses échanges, etc. Demeurait, bien évidemment, le format de relations entre l'Agora et la municipalité puisqu'étant une assemblée consultative, puisque c'est le choix que l'Agora a faite, ce n'est pas une association loi 1901, mais une assemblée consultative, selon l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales. L'Agora se devait d'écrire un texte, une charte qui régit ses relations avec la municipalité. En annexe de cette délibération, se trouve ce texte qui concentre les neuf chapitres suivants : les objectifs et les missions, les engagements, la partie éthique et déontologie, la composition et le mode de désignation et la durée de mandat de l'Agora. Ensuite, le fonctionnement propre à l'Agora. Les relations entre l'Agora et les citoyens. Les relations entre l'Agora et la municipalité. Les moyens de l'Agora et l'évolution et l'adoption de cette charte.

En quelques mots, cette charte établit des règles qui font que l'Agora a un mandat de trois ans avec des membres qui ont été soit tirés au sort suite à des candidatures ou des représentants qui ont été désignés à la fois par les associations ou par les commerçants, et avec aussi une représentation du conseil municipal. Un mandat de trois ans non remplaçable. Ce sera l'objet d'une autre délibération. Et puis, l'Agora, aujourd'hui, a pour mission de réfléchir, d'élaborer. C'est le fondement de cette institution dans l'intérêt collectif de réfléchir à tout ce qui touche l'intérêt, le vivre et le faire ensemble des Tournefeuillais. Ce

soir, ce qui est soumis à votre approbation, c'est la délibération concernant cette charte. Une dernière précision, cette charte a été écrite par les membres de l'Agora eux-mêmes. Il y a eu quelques petits allers-retours pour que ce texte devienne celui aussi que le conseil municipal puisse adopter. Il y a eu juste un sujet qui a été mis en avant, c'est la question de ces moyens, c'est-à-dire que l'on s'est posé aussi la question, à un moment donné, de savoir comment l'Agora pouvait disposer de moyens et finalement, tout simplement au regard des règles et de son statut d'assemblée consultative, les moyens de l'Agora sont ceux de ses projets et tout moyen qui viennent avec les projets seront instruits par la municipalité, au même titre que tout projet avec financement derrière. Ce texte-là a été voté à l'unanimité par la dernière assemblée plénière de l'Agora qui s'est tenue le 16 septembre dernier. Et donc, c'est bien celui-ci que l'on soumet à votre approbation ce soir. Monsieur le MAIRE : Merci pour ce travail et cette présentation. Cette délibération fait l'objet d'un amendement des élus de la Liste Citoyenne.

Madame STOLL : La plénière de l'Agora a adopté sa charte et notamment le passage suivant : « le conseil municipal et l'Agora s'engagent à développer des relations de travail fondées sur un esprit de partenariat et de transparence. C'est ainsi que le conseil municipal s'engage à étudier tous les documents produits par l'Agora dans un délai de trois mois au plus. Il est entendu que le délai de trois mois est compris par les participants de l'Agora comme le délai ultime, notamment pour les dossiers nécessitant un travail approfondi ». Monsieur le MAIRE nous a informés que les deux vœux adoptés par l'Agora le 16 septembre, seront traités au conseil municipal du 30 novembre. L'un des deux ne nécessite pourtant ni recherches ni travail approfondi de notre point de vue, puisqu'il est simplement demandé à Monsieur le MAIRE de porter et défendre à la Métropole le maintien du ramassage des ordures papier une fois par semaine et non pas une fois tous les 15 jours, mesure qui devrait être appliquée le 15 novembre, soit 15 jours avant la réponse qui sera apportée à l'Agora par Monsieur le MAIRE, tout en précisant que l'Agora est totalement souveraine de ses décisions et positionnements. C'est en tant qu'élus du conseil municipal que nous demandons à Monsieur le MAIRE et au conseil municipal de joindre à la Charte la mention suivante : « le conseil municipal s'engage à prendre en compte les vœux de l'Agora au plus vite, quand ceux-ci ne nécessitent ni recherche ni travail approfondi ».

Monsieur BOURGASSER : Madame STOLL, au nom du groupe majoritaire, je propose le rejet de votre amendement. Je le fais sur une question de principe. Je trouve toujours délicat que l'on vote un texte, en l'occurrence cette charte, dans l'assemblée citoyenne, en l'occurrence l'Agora dont vous êtes membre. Et puis finalement, vous utilisez le moment du conseil municipal pour revenir dessus. Nous avons eu cet échange tout à l'heure sur le changement d'avis, qui est possible dans tous les cas, mais ce n'est pas très intéressant du point de vue des membres de l'Agora qui l'ont quand même voté. Je ne sais pas si c'est un sujet important ou pas important. Je sais que c'est un sujet qui fait débat et Monsieur le MAIRE ne l'a pas rejeté, comme vous le dites, en plénière. Il a dit que comme tous les sujets que l'Agora lui soumettrait, il demandait une instruction. Là, c'est une question de poubelle, savoir s'il faut que la poubelle papier passe désormais tous les 15 jours à partir du 15 novembre ou toutes les semaines. Et ce n'est pas un petit sujet parce que finalement, ça continue de discuter. Certains qui sont autour de cette table aujourd'hui pensent que c'est finalement peut-être pas plus mal aussi de réfléchir à un peu moins de déchets plutôt que d'un maintien d'un ramassage des poubelles chaque semaine. La discussion reste ouverte, laissons Monsieur le MAIRE instruire ce sujet et c'est pour cela que je propose que l'on rejette cet amendement.

Madame STOLL : C'est dans le respect total de l'Agora et de ses membres qui ont adopté cette charte et je l'ai moi-même votée en toute tranquillité. Il n'est aucunement question de la transformer ce soir. Je parle simplement d'adjoindre un commentaire du conseil municipal à cette charte que l'on porte sans problème. Après, le fait est qu'est-ce qu'on entend par « dossier important », qui n'a pas été rejeté par Monsieur le MAIRE, je tiens à le préciser. Il a

bien été dit que les deux sujets seront travaillés par les commissions adéquates. Mais je ne vois pas en quoi ce texte est injurieux vis-à-vis des membres de l'Agora. Je m'en défends formellement. Vraiment, nous ne sommes pas du tout dans cet état d'esprit.

Monsieur SOULIE : Je découvre l'amendement qui est proposé. D'ailleurs, je ne sais pas si, avec le nouveau règlement intérieur, on aura, comme je l'avais demandé au mois de mars et que ça a été refusé, les amendements, les motions et les vœux des autres membres de ce conseil. En tout cas, personnellement, je trouve qu'il est plutôt intéressant d'autoriser l'Agora à soumettre un vœu ou, pourquoi pas, une motion au conseil municipal. Quel risque on va prendre ? Si elle est bonne, on la votera, si elle est mauvaise, on la rejettera. Je trouve cela plutôt sain pour la démocratie. Celle, en l'occurrence, sur le ramassage des ordures ménagères, elle est arrivée un peu brutalement. J'étais moi-même à la plénière de l'Agora. Elle a été proposée brutalement par la personne qui présidait la commission, un des quatre membres du comité d'animation. Le vote s'est fait très rapidement, sans qu'il y ait vraiment de débat. Cela montre une certaine forme d'immaturité de cette assemblée. Il y a le besoin, certainement, de pratiquer un peu plus, mais sur le principe, je trouve que l'idée est plutôt excellente et on votera pour cet amendement.

Daniel FOURMY : Je pense que cet amendement est inutile. En fait, ce qu'il faut bien considérer et respecter, je crois, c'est l'Agora comme assemblée citoyenne et le comité d'animation et de coordination qui est en charge de l'interface entre l'Assemblée citoyenne, la municipalité et Monsieur le MAIRE. Donc, il faut laisser ce comité d'animation et lui faire confiance, travailler, contacter Monsieur le MAIRE et discuter, effectivement, du délai de traitement des vœux qui ont été votés par l'Agora. Et ensuite, je crois qu'on pourra nous-mêmes en discuter en commission et en conseil municipal si effectivement, on décide que cela doit faire l'objet d'un vote en conseil municipal. Je crois que tout est prévu dans la charte et ne nous substituons pas à cette charte. N'en rajoutons pas.

Monsieur le MARE : Quelle parole sage ! Merci, cher collègue. Nous la réviserons la charte. Il faut se donner du temps.

Monsieur MERIODEAU : Juste une précision pour que l'on comprenne bien ce que nous avons voulu dire. Effectivement, là, il s'agit juste de préciser que nous espérons que l'Agora, qui est libre de ses choix et que nous respectons, qu'elle a raison d'avoir confiance dans le conseil municipal pour répondre en temps et en heure aux questions qu'elle lui remonte. Nous espérons cela vivement. En l'occurrence, nous avons parlé de notion de vœux et motions. Ne nous y trompons pas. On en a déjà parlé entre nous. Ce qu'on appelle les vœux de l'Agora, cela n'a rien à voir avec les vœux et motions que nous décidons au conseil municipal. On ne parle pas de la même chose. Il s'agit de requêtes qui ont été adressées à Monsieur le MAIRE et, en l'occurrence, il y a des choses qui peuvent être traitées rapidement. Vous nous avez dit que cela pouvait éventuellement être traité. Donc, nous espérons bien que dans certains cas, ce ne sera pas trois mois.

Monsieur le MAIRE : On le verra, cela dépend des sujets, cela dépend de plein de choses et cela se fera dans le dialogue avec le comité d'animation de l'Agora. Je vous propose de délibérer. Je vous propose de rejeter l'amendement des élus de la Liste Citoyenne modifiant la charte de l'Agora.

Vote pour le rejet de l'amendement déposé par la Liste Citoyenne

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote pour le rejet de l'amendement déposé par la Liste Citoyenne	26	9 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, MERIODEAU, STOLL – Mme TOLSAN par procuration)	0	0

Monsieur le MAIRE : Je vous propose maintenant le cœur du sujet, le cœur de cette délibération et ce beau moment de conseil municipal. Je vous propose d'adopter la charte de l'Agora de Tournefeuille, la première Agora, la première assemblée citoyenne de la ville de Tournefeuille.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL 21-124 Charte établissant les règles d'échanges entre l'agora et la Municipalité	35	0	0	0

L'assemblée applaudit les membres de l'Agora.

Monsieur le MAIRE : Je vous remercie, Mesdames, Messieurs qui avaient soutenu cet amendement, d'avoir voté quand même la charte non amendée.

DEL21-125 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'AGORA –

Monsieur BOURGASSER : Nous avons décidé, toujours lors du conseil municipal du 9 mars, la désignation des membres du conseil municipal à l'Agora. Ils étaient cinq au nom de la liste « Vivre Ensemble, Faire Ensemble », deux au nom de la liste « Tournefeuille Audacieuse, Inventive, Solidaire » et un au nom de « La Liste Citoyenne Tournefeuille ». Nous avons adopté le fait que chaque groupe puisse bénéficier d'un suppléant. Après discussions, les citoyens de l'Agora ont dit ne pas comprendre et n'ont pas été tout à fait d'accord sur ce principe en indiquant qu'il est écrit qu'eux n'ont pas de remplaçant, alors pourquoi les élus auraient droit à des remplaçants. Après un vote totalement unanime de l'Agora, il est demandé au conseil municipal de voter cette délibération qui abroge le suppléant de chacune des trois listes, c'est-à-dire que les trois remplaçants pour les trois listes n'auront plus place à l'Agora. Je propose d'adopter cette délibération.

Monsieur MERIODEAU : Il manque, dans cette présentation, la liste des trois personnes qui ne seront plus, de fait, membres de l'Agora. Pour ne citer personne des autres listes, je ne vais citer que moi-même pour la Liste Citoyenne.

Monsieur le MAIRE : Vous pouvez les citer.

Monsieur BOURGASSER : Il s'agit d'Aurore DUFAUD et de Larbi MORCHID.

Monsieur MERIODEAU : Et donc de moi-même et en l'occurrence on revient aussi sur le

thème que l'on a abordé tout à l'heure sur le fait que nous ne sommes que deux élus à la Liste Citoyenne et qu'effectivement, cette notion de suppléant à l'Agora avait été évoquée aussi pour pouvoir faire face à cette situation de seulement deux élus. J'ai expliqué l'historique de cette raison. L'Agora a décidé que cela ne leur semblait pas judicieux. Nous avons nous-mêmes proposé qu'il y ait des remplaçants pour tout le monde, pas seulement pour nous. Nous acceptons donc tout à fait ce choix de l'Agora de supprimer les suppléants. Cela me frustre un peu. Cela frustre peut-être un peu les autres parce que l'on a cœur de contribuer à l'Agora, mais nous l'acceptons pleinement.

Résultat du vote DEL 21-125 Désignation des membres du conseil municipal à l'Agora	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

DEL21-115 CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE LES AMES FAUVES (saison 2021-2022)

DEL21-116 CONVENTION AVEC L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULOUSE (saison 2021-2022) –

DEL21-117 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GRENIER DE TOULOUSE (saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024) –

DEL21-118 AVENANT 2021/2022 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MARIONNETTISSIMO –

DEL21-119 CONVENTION AVEC NEUFNEUF PLATEFORME – ASSOCIATION LASTIKO POUR LA SAISON 2021/2022 –

DEL21-109 AVENANT 21/22 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE COMPAGNIE ASSOCIEE AVEC LA COMPAGNIE SYLVAIN HUC –

DEL21-110 DEMANDE DE SUBVENTION REGION OCCITANIE / POLE DANSE CONTEMPORAINE

Madame THOMAS procède à une présentation globale.

Madame THOMAS : Comme vous allez tous le constater par ces différentes délibérations et conventions que nous allons, je l'espère, voter, la vie culturelle à Tournefeuille est riche. On se rappelle que c'est l'ADN de notre territoire depuis des années et malgré les difficultés traversées ces derniers mois, nous avons toujours maintenu et maintenons le cap. Quand la culture était non essentielle, que les salles étaient fermées au public, nous avons accueilli des compagnies pour leur travail de création, tant au Phare qu'à l'Escale. Je remercie les équipes techniques pour leur accompagnement toujours très professionnel et attentionné envers les artistes. Je remercie le travail du service culturel (direction, administration, communication, secrétariat, billetterie) qui, pendant ces périodes COVID, a poursuivi le travail pour proposer « L'exquise reprise » en juin-juillet et préparer une saison 21-22 de grande qualité. Au-delà des programmations proposées par nos partenaires avec lesquels nous avons des conventions, notre volonté est d'affirmer la ligne artistique propre de l'Escale, alliant exigence et diversité culturelle. La programmation est variée, riche dont la danse contemporaine est un de nos axes forts. Je reviens juste sur le spectacle d'ouverture qui a permis à guichet fermé de voir la dernière création de Carolyn Carlson, chorégraphe de renommée internationale. La marionnette, partenaire historique avec qui nous avons un avenant à une convention. Le théâtre avec le Grenier et d'autres formes théâtrales. Le Grenier avec lequel nous allons signer une convention pour plusieurs années. Le cirque avec La Grainerie. Petit aparté, également, sur le cirque Trottola et en partenariat avec l'Usine et le Théâtre de la Cité, nous a permis ces deux dernières semaines de présenter à

2 000 spectateurs un spectacle d'une grande qualité. La musique, avec l'Orchestre de Chambre de Toulouse, l'Orchestre National du Capitole de Toulouse, la Société Musicale de Tournefeuille, l'Orchestre Symphonique de l'École de Musique. Une petite parenthèse pour les concerts du marché à valoriser, la chanson, les musiques actuelles avec Bajo el Mar, Jazz sur son 31. Et puis, une forte volonté de programmation en direction du jeune public dont nous avons doublé le nombre de représentations par rapport à 19-20, créé un abonnement famille et intégré des représentations scolaires au projet d'éducation artistique et culturelle à destination des écoliers.

Je vous invite à vous plonger dans la programmation de Tournefeuille Culture, où vous trouverez toutes les propositions culturelles dans les maisons de quartier, à la médiathèque, au Phare. Notre priorité est de permettre aux citoyens de se cultiver tout au long de la vie et que chacun trouve sa place dans la ville culturelle.

Pour mettre en application cette politique culturelle, nous avons des conventions à renouveler avec, en premier lieu, la Compagnie des Ames Fauves, qui assure un travail autour de la danse contemporaine. La ville de Tournefeuille est engagée depuis des années sur l'éducation artistique et culturelle, l'enseignement artistique et la médiation. Et pour l'année 2021-2022, des actions seront menées par la Compagnie des Ames Fauves sous la responsabilité pédagogique de Marie-Pierre GENARD, dont le coût financier du programme d'action à la charge de la Ville est fixé à 6 000 euros.

La convention suivante concerne l'Orchestre de Chambre de Toulouse, pour laquelle nous renouvelons un partenariat pour l'année 2021-2022. Comme vous le savez, depuis quinze ans, nous collaborons avec l'Orchestre de Chambre de Toulouse. Il y a la diffusion de concerts, les actions pédagogiques sur le territoire. Cette convention de partenariat prévoit et organise les interventions de l'orchestre en termes de diffusion (23 concerts), une action culturelle pour dix raccords publics vers des temps de participation du public aux répétitions générales, un parcours artistique culturel à l'école et six concerts délocalisés dans les maisons de quartier, les résidences de personnes âgées, les crèches et la médiathèque. L'engagement financier direct de la Ville de Tournefeuille sera pour l'année 21-22 au même niveau que 20-21, c'est-à-dire 15 000 euros.

La troisième convention propose à l'assemblée la signature d'une convention de partenariat entre le Grenier de Toulouse et la Ville, bien sûr, pour les trois saisons à venir. La ville de Tournefeuille et le Grenier collaborent depuis près de dix ans au développement de la diffusion théâtrale à l'échelle de la commune. Implantée sur le territoire grâce à la Maison du Grenier, le Grenier de Toulouse participe à la mise en place de la politique culturelle municipale à travers de nombreuses actions de diffusion et d'action culturelle. Les partenaires entendent réaffirmer leur volonté respective d'engagement pour les trois saisons à venir et par cette convention, ils précisent les modalités de leur collaboration. L'engagement financier direct de la Ville sera au même niveau que dans le cadre de la précédente convention triennale, soit 10 000 euros de participation financière par an.

Concernant la plupart des conventions, vous avez les avenants avec toutes les conventions, bien évidemment avec tous les détails qui sont joints à ces délibérations.

Un avenant à la convention que nous avons signée lors du conseil municipal du 9 mars 2021 avec Marionnettissimo. Dans le cadre de la convention quadriennale, cet avenant pour la saison 21-22 détaille les actions mises en place conjointement en dehors du festival, en particulier durant la saison de la marionnette, ainsi que les actions d'éducation artistique et culturelle, d'enseignement artistique. L'avenant précise l'engagement financier de la Ville à hauteur de 14 085 euros.

Ensuite, c'est une convention pour l'année 21-22 avec l'association LASTIKO et NeufNeuf plateforme qui travaille beaucoup autour de la danse contemporaine. Cette association et la

Ville entendent mettre en place un partenariat visant à favoriser le développement de la création et la diffusion artistiques dans le domaine de la danse contemporaine. Il se fera autour de deux axes : l'action de diffusion artistique ainsi que l'aide à la création.

La convention suivante est un avenant à la convention que nous avons signée avec la compagnie Sylvain Huc lors du conseil municipal du 9 mars 2021. Par cette convention, la compagnie et la Ville réaffirment leur volonté de s'associer pour une résidence de longue durée. L'avenant concerne la saison 21-22 et détaille les actions mises en place conjointement, précise l'engagement financier de la Ville à hauteur de 18 000 euros, 7 000 euros sous forme de subvention de fonctionnement et 11 000 euros sous forme de prestations, selon le devis annexé à l'avenant.

La dernière convention est, au contraire, une demande de subvention. L'assemblée de la Ville de Tournefeuille va déposer auprès de la région Occitanie une demande de subvention de 10 000 euros concernant le programme d'actions 2022 du pôle danse contemporaine. L'objectif est de soutenir la création et les pratiques amateurs et de développer les publics par la mise en place d'actions de sensibilisation, de résidence et de diffusion de compagnies régionales, nationales et internationales au studio de danse de l'école de danse ainsi qu'à l'Escale.

Monsieur le MAIRE : Merci pour cette présentation importante pour la culture de notre commune.

Madame TOURNEIX-PALLME : Excusez-moi, Monsieur le MAIRE, j'ai juste une question à propos de la convention triennale de partenariat avec le Grenier de Toulouse : est-ce qu'en termes de dates, on est sur le même quota où il y a un changement par rapport à la convention précédente ?

Madame THOMAS : Concernant le Grenier de Toulouse, pour revenir sur la convention, on s'est rééquilibrés sur la convention 2018-2020 qui était de 90 à 95 représentations. Nous passons à 97. Il y a eu, après, une petite évolution en faveur du Grenier. Effectivement, sur les années 2020-21, il n'y a eu qu'une année. En fait, le Grenier a eu un peu plus de représentations. Il y avait des soirées disponibles, ils en ont donc profité. Et notre souhait était de revenir à une convention équilibrée pour nous permettre aussi d'avoir d'autres soirées, d'autres spectacles et d'autres propositions théâtrales également.

Monsieur le MAIRE soumet au vote de l'assemblée les différents points abordés par Madame THOMAS :

DEL21-115 CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE LES AMES FAUVES (saison 2021-2022)

Résultat du vote DEL 21-115 Convention avec la compagnie les Ames Fauves (saison 2021-2022)	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

DEL21-116 CONVENTION AVEC L'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULOUSE (saison 2021-2022)

Résultat du vote DEL21-116 Convention avec l'Orchestre de Chambre de Toulouse (saison 2021-2022)	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	35	0	0	0

DEL21-117 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GRENIER DE TOULOUSE (saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024)

Résultat du vote	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL21-117 convention de partenariat avec le grenier de toulouse (saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024)	35	0	0	0

DEL21-118 AVENANT 2021/2022 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MARIONNETTISSIMO

Résultat du vote	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 21-118 Avenant 2021/2022 a la convention pluriannuelle de partenariat avec l'association Marionnettissimo	35	0	0	0

DEL21-119 CONVENTION AVEC NEUFNEUF PLATEFORME – ASSOCIATION LASTIKO POUR LA SAISON 2021/2022

Résultat du vote	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 21-119 Convention avec neufneuf plateforme – association lastiko pour la saison 2021/2022	35	0	0	0

DEL21-109 AVENANT 21/22 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE COMPAGNIE ASSOCIEE AVEC LA COMPAGNIE SYLVAIN HUC

Résultat du vote	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 21-109 Avenant 21/22 a la convention pluriannuelle de compagnie associée avec la compagnie Sylvain Huc	35	0	0	0

DEL21-110 DEMANDE DE SUBVENTION REGION OCCITANIE / POLE DANSE CONTEMPORAINE

Résultat du vote	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 21-110 Demande de subvention r2gion Occitanie / pole danse contemporaine	35	0	0	0

DEL21-107 ACQUISITION TERRAINS PIRAC (M. BEGNI)

Monsieur BENSOUSSAN : Il s'agit de cession de terrains par rapport à un projet structurant d'intérêt général qui est le passage de la ligne 67 en bus en site propre le long du chemin Ramelet Moundi et Marquisat, donc la ligne 67. L'idée est d'acquérir des fonciers. Nous nous sommes mis d'accord avec Toulouse Métropole et TISSEO collectivités pour un partenariat pour arriver à faciliter la mise en œuvre de ce projet dans le portage financier de l'opération. En phase d'avant-projet, il y a nécessité d'acquérir le foncier le long des stations. C'est au regard de la répartition des charges. Tournefeuille s'est engagé au préalable à faire les réserves foncières auprès des propriétaires longeant la future loi et impactés. Nous avons eu une discussion avec Gérard BEGNI, qui est propriétaire des parcelles AW160 et 87, situées à l'approche du giratoire. Le plan est associé à la délibération. En fonction du tracé, des fiches techniques ont été réalisées. Il convient donc d'acquérir 1 325 m² sur la parcelle AW160 et 145 m² sur la parcelle AW87, sur un total de 1 470 m² environ. Nous avons eu un accord avec Monsieur BEGNI pour une cession immédiate à 75 euros le m², pour un montant prévisionnel de 110 250 euros en fonction de l'arpentage définitif. Nous portons un certain nombre de fonciers le long du chemin Ramelet Moundi dans le cadre de l'opération Petite République. Nous en avons d'autres qui vont aussi se rajouter et cette acquisition permettant de voir une issue prochaine dans la maîtrise foncière nécessaire aux projets de transport en commun sur cet axe-là. Je vous propose d'adopter cette délibération qui permettra à Monsieur le MAIRE, ou à son représentant, de signer les actes notariés et administratifs par rapport à cette affaire pour un prix de 75 euros le m² pour une surface estimée à 1 470 m².

Monsieur MERIODEAU : Très rapidement, une très courte remarque et une question simple. Nous sommes évidemment favorables à tout ce qui concourt au renforcement des transports multimodaux et pistes cyclables, bus en site propre, en l'occurrence, et espaces autopartagés, covoiturage, etc., et autant que possible, en concertation, en transparence avec les habitants. La question est de savoir, pour notre compréhension de l'avancement de ce passage en site propre de la ligne 67, est-ce que vous nous confirmez ce que j'ai cru comprendre en commission, c'est-à-dire qu'il ne resterait plus qu'une seule parcelle à acquérir pour faire avancer cette ligne ?

Bernard BENSOUSSAN : Effectivement, sur le secteur Petite République, il reste une parcelle privée pour laquelle, bientôt, nous aurons une enquête publique qui sera diligentée par la Préfecture pour avoir une DUP (une déclaration d'utilité publique) pour faire passer le futur bus en site propre sur cet endroit. Ensuite, le long de l'avenue du Marquisat, je pense que nous avons toutes les entreprises voulues. Je crois que c'était les seules parcelles qui restaient à acquérir. L'enquête publique devrait arriver en fin d'année ou début d'année prochaine.

Monsieur le MAIRE : Je dirais une ou quelques parcelles parce que le cadastre nous réserve quelquefois quelques surprises. En tout cas, ce peut être très morcelé. Donc, il vaut mieux dire quelques dernières parcelles pour être prudents.

Madame DEFOSSE : J'aurais quelques questions complémentaires sur le projet de bus en site propre, le bus 67. La délibération précise que nous sommes en phase d'avant-projet. Pouvez-vous nous donner les dates clés du projet, en particulier la date du début des travaux et celle de mise en service ? La délibération suggère que le tracé est arrêté. Pouvons-nous le consulter ?

Monsieur le MAIRE : Je vais répondre de façon simple. A horizon de la fin de l'année 2021, nous saurons la programmation du plan d'aménagement multimodal de la Métropole. Nous sommes sur une finalisation, projet par projet, avec les services de Toulouse Métropole.

Nous aurons de la visibilité sur ce qui est faisable et ce qui est portable budgétairement et ce qui sera réalisé durant la mandature. Ce travail découle de la programmation pluriannuelle des investissements métropolitains qui a été délibérée au mois de juillet. Donc, nous sommes dans cette phase-là. Nous répondrons à vos questions, mais pas avant la fin de l'année.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL 21-107 Acquisition terrains Pirac (M. Bégni)	35	0	0	0

DEL21-113 et DEL21-114 SDEHG : RENOVATION DES POINTS LUMINEUX HORS SERVICE SUR DIVERS SECTEURS DE LA COMMUNE

Monsieur LOMBARDO : Concernant l'éclairage public, il s'agit de points lumineux. Nous en avons parlé en commission, pour la première délibération, ce sont des points lumineux qui sont refaits, qui sont restaurés, des points lumineux qui sont repris complètement et sont au nombre de 6. Vous avez les numéros et on a souhaité, bien entendu, noter les emplacements exacts de ces points lumineux avec le matériel qui sera mis en place. Nous avons un total, pour ces 6 points lumineux, de 5 683 euros pour une part restant à la charge de la commune de 1 155 euros.

Concernant la deuxième délibération, c'est relativement la même chose, mais là, nous avons, bien sûr, des points lumineux qui sont différents, au nombre de 15 pour un total de 11 445 euros et la part restant à la charge de la commune pour 2 325 euros.

Vote pour la délibération DEL21-113

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL 21-113 SDEHG : rénovation des points lumineux hors service sur divers secteurs de la commune	35	0	0	0

Vote pour la délibération DEL21-114

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
Résultat du vote DEL 21-114 SDEHG : rénovation des points lumineux hors service sur divers secteurs de la commune	35	0	0	0

• • •

QUESTIONS ORALES, VŒUX ET MOTIONS

Monsieur le MAIRE : Nous avons épuisé les délibérations de ce conseil municipal. Je vous propose d'engager les questions. Nous avons 9 questions orales, 2 vœux et une motion. Je les ai fait classer par les services selon l'ordre d'arrivée, en rapprochant les thématiques lorsque c'était possible. Nous démarrons avec une question orale des élus de la Liste Citoyenne sur les projets immobiliers de chemin de Peyrette.

QUESTION ORALE N° 1 POSEE PAR MONSIEUR MERIODEAU

Monsieur MERIODEAU : *« Pour une bonne anticipation des besoins de transports, de commerces et de services publics dans les Hauts de Tournefeuille en constante évolution, pouvez-vous nous dire, en date du 28 septembre 2021, pour toute la zone des Hauts Tournefeuille, desservie par le chemin de Peyrette, combien de projets immobiliers depuis le début de l'année :*

- *ont fait l'objet d'un permis de construire (pour quelle surface habitable et combien de logements) ?*
- *ont été mis en chantier (pour quelle surface habitable et combien de logements ? »*

Et si vous pouviez préciser éventuellement le type de logements. Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE : La réponse va être rapide. Au niveau collectif, aucun permis n'a été délivré et pour les maisons individuelles, deux permis ont été délivrés.

Monsieur MERIODEAU : Cette réponse concerne les permis mais il n'y a rien eu de mis en chantier sur l'année ?

Monsieur le MAIRE : De mémoire, mis en chantier, c'était l'année d'avant. Si votre question porte sur l'année, c'est non.

QUESTION ORALE N° 2 POSEE PAR MONSIEUR MERIODEAU

Monsieur MERIODEAU : *« Le projet d'aménagement de la zone actuellement occupée par les entrepôts de l'entreprise SOCAMIL dépend de la volonté du propriétaire actuel de céder le terrain. A notre connaissance, une partie de l'activité de stockage alimentaire, notamment de produits secs, a déjà été délocalisée à Castelnaudary, une partie des locaux libérés étant mise à disposition d'autres entreprises logistiques. Les produits frais sont, en revanche, encore stockés à la SOCAMIL de Tournefeuille. Monsieur le Maire, avez-vous connaissance des échéances à venir :*

- *d'une part, concernant la baisse de trafic de poids lourds autour de ces entrepôts,*
- *d'autre part, au sujet de la cession des terrains en vue de la mise en œuvre du projet d'aménagement urbain qui fait l'objet d'une concertation avec les habitants de Tournefeuille ? »*

Monsieur BENSOUSSAN : La SOCAMIL est une société un peu particulière dans le sens où c'est une coopérative, c'est la SOciété Coopérative d'Approvisionnement du Midi et du Languedoc. Cela veut dire que les infrastructures de cette coopérative sont gérées par l'ensemble de la coopérative et qu'en fait, l'idée, c'est que les infrastructures coûtent le moins cher à l'ensemble des participants de cette coopérative. Dans ce cadre-là, pour répondre à votre question par rapport à la cession de terrains, à l'heure actuelle, ils ne sont pas si pressés que cela de vendre le terrain parce que, d'une part, ils ont pris du retard dans la délocalisation de la SOCAMIL à Castelnaudary, parce qu'effectivement, la période COVID n'a pas été idéale pour eux pour faire des travaux et du transfert. Donc, il y a du retard par rapport à cela. Je ne peux pas vous dire, à l'heure actuelle, s'ils sont dans les clous ou pas. Le Directeur de la SOCAMIL m'a dit qu'il avait au moins un an de retard. Dans un souci de gérer au mieux leurs affaires, ils ont pris comme disposition, en attendant que le PLU soit révisé ainsi que savoir où l'on en est par rapport au PLUiH, ils vont louer. C'est très bien pour eux parce qu'ils louent des hangars et c'est mieux d'avoir des hangars pleins que des hangars vides. Le problème, c'est que par rapport aux trafics existants et à venir, nous n'avons aucune visibilité parce que selon les locations, c'est toujours des locations temporaires. C'est-à-dire que ce n'est pas des baux 3, 6, 9 commerciaux standards, c'est plutôt des baux précaires. Et dans ce cas-là, selon les logisticiens qui vont intervenir, on peut avoir des gros camions, des petits camions, des camionnettes. C'est pour cela que nous avons voulu mettre en place un joli projet urbain pour éviter tous ces désagréments. Voilà le stade où nous en sommes actuellement.

Monsieur le MAIRE : Rien de très précis, mais à ce stade, rien ne peut être dit de plus.

QUESTION ORALE N° 3 POSEE PAR MADAME STOLL

Madame STOLL : *« Tournefeuille a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté du 27 juillet 2021, publié au Journal Officiel le 31 août 2021 suite à la sécheresse de juillet à septembre 2020, décret qui invitait les personnes concernées à saisir leur assureur avant le 10 septembre. L'information a été mise en ligne sur le site de la Mairie le 7 septembre. Les administrés ont donc eu trois jours seulement pour se retourner vers leur assurance afin d'être indemnisés. Aujourd'hui, du fait de ce retard, nombre d'habitants ne peuvent plus faire valoir leurs droits. Or, on sait que le montant des réparations liées à la sécheresse peut être très élevé et donc hors de portée de nombreux Tournefeuillais. Comment se fait-il qu'une information aussi importante n'ait pas été communiquée cette année, sitôt la parution aux J.O. ? Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour réparer cet impair ? »*

Monsieur DINIS : Je vais expliquer la procédure. Les Tournefeuillais ayant des désordres qu'ils pensent liés à la sécheresse contactent leur assurance qui leur demande de se déclarer en Mairie et notamment au service urbanisme. Ensuite, quand il y a un certain nombre de déclarations, le Maire sollicite la Préfecture pour une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle - sécheresse. Le service urbanisme tient à jour une liste des Tournefeuillais venus se déclarer. Quand l'arrêté est publié, ce service prévient les personnes par courriel. En fait, pour 2021, on avait 18 personnes inscrites. Elles ont été prévenues immédiatement et le service a même pris l'initiative de prévenir les 28 personnes qui s'étaient manifestées pour 2020. Donc, moi, je profite pour remercier le service parce que c'est un sujet qu'ils prennent à cœur et ils sont impliqués. Pour ceux qui n'ont pas eu l'information à temps, on les oriente vers l'association « Les oubliés de la canicule » qui peut aussi les aider dans leurs démarches. C'est vrai, nous aurions pu être plus réactifs pour la publication de cet arrêté. Le message est passé au niveau des services.

Madame STOLL : Une demande de précision. Connaît-on le nom de cette association ? Est-ce que les personnes qui se sont manifestées tardivement en ont connaissance ? Ou est-ce qu'il y a un travail à faire à partir d'aujourd'hui ?

Jean DINIS : J'ai mentionné le nom de cette association, c'est « Les oubliés de la canicule ». A ce jour, les services me disent qu'ils ont une personne qui nous a contactés et qui va peut-être être orientée vers cette association.

Monsieur le MAIRE : Je ne suis pas sûr qu'il y ait nombre d'habitants qui n'aient pas pu faire valoir leurs droits comme vous l'exprimez. Quelques-uns, peut-être, sont dans cette situation-là et ils ont été informés pour la très grande majorité. Donc le nombre je ne suis pas sûr.

Madame STOLL : Oui, effectivement. Le fait est, c'est que quand on sait qu'il y a des dégâts, les travaux sont conséquents. Et ce qu'on voulait souligner, c'est que les personnes, les particuliers qui ont des réparations à faire de cette ampleur n'ont pas forcément les moyens. Une remarque tout de même : comment se fait-il que l'information avait été communiquée en temps et en heure les années précédentes, et pas du tout cette année ? C'est aussi un problème de calendrier qui revient de fait à la Mairie.

Monsieur le MAIRE : Je reformule ma remarque. Vous n'avez pas mis « de nombreux dégâts », vous avez mis « de nombreux Tournefeullais » dans votre question. Donc, je pense que c'est erroné. Il n'y a pas de nombreux Tournefeullais. Oui, il y en a quelques-uns et Jean DINIS vous a répondu oui. Quelquefois, nous sommes plus réactifs. Là, cette fin du mois d'août, il y a eu sans doute quelques heures de décalage dans la publication, mais sans conséquence puisque les habitants ont été prévenus.

QUESTION ORALE N° 4 POSEE PAR MONSIEUR SOULIE

Monsieur SOULIE : « *Quelques Tournefeullais nous ont alertés sur la question qui porte sur le survol de Tournefeuille par les avions de ligne commerciaux qui atterrissent ou décollent de Blagnac et sur une expérimentation initiée en 2019 et conduite par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Il est question, dans cette expérimentation, de faire évoluer les procédures de descente et de départ des avions, par conséquent, le tracé du vol, c'est-à-dire les territoires survolés, l'altitude de survol et en particulier les jours de vent d'Autan lorsque les atterrissages et les décollages se font face au sud. Donc, je ne rentre pas dans les détails techniques, la modification du virage, etc. Mais récemment, des Tournefeullais nous ont fait part d'un sentiment, peut-être, en tout cas d'une recrudescence du trafic survolant Tournefeuille, en particulier sur certaines zones, pas mal de personnes du côté du Marquisat. Donc, je me permets de vous poser cette question puisque vous aviez adressé en juin 2020 un courrier à la DGAC demandant qu'une station de mesure de bruit soit mise en place à Tournefeuille afin de récolter des éléments objectifs, ce qui est une très bonne approche. Vous évoquiez alors la tenue de prochaines réunions sur ce sujet et vous aviez demandé à intégrer le périmètre de l'enquête publique devant suivre la 4e phase d'essai. D'où ma question, ou mes questions : où en sommes-nous de ces essais ? La ville de Tournefeuille a-t-elle fait entendre sa voix ? Et quelles sont les prochaines étapes ? »*

Monsieur le MAIRE : Vous faites bien de préciser ces trois questions.

Monsieur GUILLEMET : On va essayer de répondre à ces questions en 1 mn 30. Donc, effectivement, l'expérimentation lancée en mai 2019, pilotée par la DGAC, visait principalement à réduire les nuisances sonores pour les avions au décollage de l'aéroport de

Blagnac en veillant, bien sûr, à respecter la sécurité des vols. L'expérimentation portait sur les deux trajectoires, vous l'avez dit, une trajectoire nord sans aucun impact sur la ville de Tournefeuille et une trajectoire sud, par vent d'Autan, avec un virage vers la droite pour repartir vers le nord. Cette trajectoire touchant une partie du territoire de Tournefeuille, mais avec un impact très réduit. La partie du territoire à l'extrême ouest de la commune de Tournefeuille avec un impact réduit pour quelques habitations chemin de Peyrette. Monsieur le MAIRE s'est tenu régulièrement informé de l'avancement de l'expérimentation en assistant notamment aux réunions d'information avec le souci de protéger les habitants des risques de nuisances sonores. Au cours de l'année 2020, la commune de Pibrac, plus largement impactée par cette expérimentation, a demandé un décalage de la trajectoire plus à l'est, de manière à réduire les conséquences de l'impact sonore sur Pibrac, mais de le reporter sur des zones plus fortement urbanisées de Tournefeuille. Monsieur le MAIRE a alors réagi en adressant un courrier au directeur de la sécurité de l'aviation civile, lui demandant notamment la mise en place d'une station de mesure, vous l'avez dit, sur le chemin de Peyrette, et en alertant surtout sur les conséquences de ce décalage vers l'est qui serait contraire à l'objectif recherché de réduction des nuisances sonores.

Avant même d'obtenir une réponse, le Préfet a pris la décision de suspendre l'expérimentation en juin 2020, dont le déroulement avait évidemment été fortement impacté par la crise sanitaire. Lors d'une réunion début 2021, organisée par l'aéroport, le Maire s'est vu confirmé l'abandon de l'expérimentation telle qu'elle avait été envisagée et sans nouvelles perspectives. Pour toute demande de la part des citoyens de Tournefeuille concernant les nuisances dues au trafic aérien, évidemment, nous ne manquons pas d'interroger l'aéroport ou la DGAC. Il est vrai que nous observons quelques citoyens qui se plaignent du bruit des avions. Il est probable qu'après la très forte diminution du trafic aérien pendant les périodes de confinement, la reprise progressive du trafic génère une sensation d'inconfort sonore. Mais il n'y a pas de recrudescence du trafic ou de modification, pour le moment, des couloirs. Bien entendu, nous restons vigilants sur les décisions à venir afin de préserver la tranquillité des Tournefeuillais.

Monsieur le MAIRE : Merci de cette question et merci d'avoir pris des précautions sur ce qui peut être un ressenti des habitants, c'est ce que vous avez formulé, Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Merci pour ces précisions. Je voudrais juste souligner que sur des sujets comme celui-ci, la réponse que vous venez de formuler répond aux questions que se posent les Tournefeuillais. Cela a pris trois minutes, donc c'est un des derniers conseils municipaux où l'on aura des réponses fournies sur des questions qui touchent les Tournefeuillais. Et en tout cas, j'invite les personnes qui « ressentent » ou qui « ont l'impression » que c'est peut-être dû à la reprise des vols commerciaux, je ne sais pas. Moi-même, j'ai observé des avions au-dessus de chez moi, alors qu'il est vrai que j'avais rarement vu des avions au-dessus de chez moi. Mais là où j'habite, ils sont assez haut.

Monsieur le MAIRE : Ne vous inquiétez pas, Monsieur SOULIE. Il y aura des questions, il y en aura encore, vous aurez des réponses, ne vous inquiétez pas.

Monsieur SOULIE : Si on fait des règles pour qu'elles ne soient pas respectées, je m'en réjouis.

Monsieur MERIODEAU : Non pas sur le sujet du temps, mais bien sur le sujet des avions. Dans cette réflexion-là et sur la zone Marquisat, on peut constater aussi des survols qui ne sont pas liés à l'aviation commerciale, mais aux essais d'Airbus. Il y a peut-être aussi un impact lié à cela. Mais je pense qu'il peut aussi s'agir, effectivement, d'un impact dû à la sortie de la crise sanitaire avec la reprise des vols commerciaux.

Monsieur le MAIRE : Je fais confiance à Monsieur SOULIE pour que sa question ne

confonde pas les vols d'essais d'Airbus et les vols commerciaux. Je ne vous imagine pas vous plaindre des vols d'essais.

Monsieur SOULIE : Ce sont bien des vols commerciaux et d'ailleurs les vols d'essais ne sont pas très nombreux sur Tournefeuille.

Monsieur le MAIRE : Mais vous savez, pour enchaîner là-dessus, nous avons aussi des mails et des observations sur les vols d'essais. Que ce soient les vols de ligne, les vols d'essais, nous sommes en contact avec l'aéroport, avec Airbus pour avoir des éléments d'explication, des éléments pour comprendre ces vols et être capables d'expliquer aux Tournefeuillais ce qui se passe dans l'air. Merci pour cette question et pour cette réponse.

QUESTION ORALE N° 5 POSEE PAR MONSIEUR SOULIE

Monsieur SOULIE : Ma question porte sur la fourniture des documents que l'on demande depuis le mois de juin. Donc, Madame LANDAIS me dit qu'ils étaient à ma disposition, que je pouvais les récupérer ce soir.

Monsieur le MAIRE : La question est réglée.

Monsieur SOULIE : Je n'ai pas eu les documents pour l'instant.

Monsieur le MAIRE : C'est le Cabinet qui gère les élus et Frédéric PARRE vous répond.

Monsieur PARRE : Oui, Monsieur SOULIE, nous vous remettons ces documents à la fin de la séance.

Monsieur SOULIE : Très bien, merci.

QUESTIONS ORALES N° 6 ET 7 POSEES PAR MONSIEUR ORILLAC

Monsieur ORILLAC : *« Les questions que je souhaite vous poser concernent les travaux programmés rue Gaston Doumergue concernant les réseaux d'assainissement et de gaz. Ces travaux ont été programmés entre le 25 octobre 2021 et début février 22 selon plusieurs phasages. (D'ailleurs, aujourd'hui, je pense que vous avez eu beaucoup de téléphones qui ont sonné parce qu'il y a eu des travaux qui ont carrément coupé la rue Gaston Doumergue). Ces travaux vont provoquer la fermeture de la rue (partielle ou totale), ainsi que la suppression de places de parkings, ce qui risque fort de porter préjudice aux commerçants de notre centre-ville. De plus, il semblerait que ces travaux, qui concernent les réseaux d'assainissement et de gaz, pourraient être faits en parallèle plutôt que de les faire les uns après les autres... En conséquence, mes questions sont de deux ordres :*

- *Quelle est l'urgence de ces travaux alors que les commerçants de la rue commencent à peine à sortir d'une période très difficile due au COVID 19 ?*
- *Ne serait-il pas plus judicieux de programmer ces travaux ultérieurement, au-delà des fêtes de fin d'année, car pour nos commerçants c'est le moment de « se refaire une santé financière » plutôt que de subir encore un manque à gagner ? »*

Monsieur le MAIRE : Merci d'avoir comptabilisé vos questions. Il y a deux questions. Merci pour cela.

Monsieur LOMBARDO : Tout d'abord, les commerçants sont des acteurs importants, bien sûr, à part entière de notre commune. Nous les soutenons et nous continuerons à les soutenir à travers la foire estivale, la subvention à l'Association des commerçants, la mise à disposition de matériel, notamment lors du COVID, et encore aujourd'hui, le relais d'information via le site et les autres médias. Mais avant tout, la mise en place de Madame BIEBER, conseillère municipale déléguée au commerce. Pour revenir à la question, tout d'abord, il est important de connaître notre mode de communication et d'information avec les commerçants au sujet des travaux. Des réunions sont organisées pour donner le sens et les raisons précises de ces travaux. Les propriétaires et gestionnaires des réseaux, c'est-à-dire le cycle de l'eau de Toulouse Métropole et GRDF, sont présents lors de ces réunions. Trois réunions de travaux ont été organisées depuis le début de l'année, une en mars, une en mai et une en septembre. Tous les points sont évoqués. Toutes les questions sont posées. Le phasage est porté à la connaissance des commerçants, ceci jour par jour. Pour parfaire cela, un compte-rendu est en préparation par Madame BIEBER, conseillère municipale déléguée au commerce, je l'ai dit. Ensuite, une information personnalisée et in situ est effectuée par les gestionnaires, commerce par commerce. La municipalité est également présente en direct avec les commerçants. Le dialogue est continu autant que nécessaire. Les chefs de chantier sont disponibles tout au long du chantier en cas de difficulté quelconque. Les gestionnaires sont très conscients de la gêne occasionnée et fort de leur expérience, ils mettent tout en œuvre pour limiter les désagréments. C'est pour cette raison que la fermeture, sur quelques jours, d'une partie de la rue sera effectuée pendant les vacances de la Toussaint au lieu de la rentrée scolaire. L'emprise de certaines places de stationnement se fera au minimum en linéaire et sur un laps de temps le plus court possible, et nous avons supprimé les travaux pendant les fêtes de fin d'année, sur la période de vacances du 17 décembre au 10 janvier au matin. Concernant la mutualisation des travaux, c'est, bien entendu, la première question que nous posons aux demandeurs, notamment les gestionnaires. C'est malheureusement impossible. S'agissant de travaux de gaz, les entreprises ont une accréditation spécifique et les maîtrises d'ouvrages sont également spécialisées différemment de l'eau et du gaz. En revanche, le moment venu, tous ces travaux sont le préalable à la réfection totale de la rue Gaston Doumergue, qui apportera une revalorisation des commerces et des biens d'habitation. Ce qui est fait aujourd'hui, c'est un gain de temps pour les travaux de demain. Pour ce qui est de l'urgence, comprenez bien qu'il ne s'agit pas d'une opportunité, mais d'une obligation. Ceci est de notre devoir, nous qui sommes aux responsabilités. Il est absolument essentiel de prévenir les importantes difficultés qui toucheraient de plein fouet les commerçants, les habitants, l'habitat collectif, en particulier les familles et les personnes âgées. Les canalisations sont fragilisées par le temps. Certaines sont en fibres d'amiante et se délitent. Pour le gaz, le besoin est également entier. Une rupture de ces canalisations et de ces réseaux pourrait arriver à tout moment si le nécessaire n'était pas fait et causerait, pour le coup, des contraintes bien plus fortes que les travaux programmés.

Monsieur le MAIRE : Est-ce que cela répond à votre question, Monsieur ORILLAC ?

Monsieur ORILLAC : Oui, en partie. Simplement, les commerçants sont informés lors de réunions. J'ai eu des comptes rendus de ces réunions faits par les commerçants. Je vais vous donner un exemple très concret parce que j'ai eu des retours. Il y a des programmations, on est d'accord. Par exemple, aujourd'hui, aucun commerçant ne savait, je pense que même la Mairie ne savait pas, que la rue allait être totalement bloquée. On a demandé au chef de travaux qui répond qu'elle sera bloquée demain. Aucun commerçant n'a été prévenu. C'est tout. Alors entre ce qu'on dit et ce qui se passe sur le terrain, il y a quand même une grande différence. Ensuite, pour l'urgence, je fais confiance aux concessionnaires, ces réseaux datent de quelques décennies. C'est normal. Mais je pense que c'était peut-être à vous de vous concerter avec les concessionnaires en leur indiquant que l'on sort d'une période exceptionnelle et que tout le monde a vécu une période

exceptionnelle. Est-ce qu'on ne peut pas attendre 8 mois, 9 mois, un an ? Peut-être faire ces travaux juillet, août, septembre, mais pas pendant les vacances de Noël. Parce que vous dites que la rue Gaston Doumergue ne sera pas coupée pendant les périodes de fêtes. Heureusement, j'ai envie de dire. Par contre, avant/après, les Tournefeullais vont prendre l'habitude. Là, ils ne vont pas savoir exactement quand la rue sera coupée ni quand la rue sera ouverte, et à un moment donné, ils iront une fois, deux fois rue Gaston Doumergue, se rendront compte que la rue est finalement toujours coupée, ils ne reviendront plus jusqu'à ce que tout soit fini. Voilà, c'est tout simplement une information. Pour aujourd'hui, il y a beaucoup de commerçants et de riverains qui n'avaient pas d'informations. D'ailleurs, je pense que le téléphone a sonné à la Mairie. Moi, j'ai eu des informations par le chef des travaux.

Monsieur LOMBARDO : Je vous rappelle simplement que ces branchements, ces compteurs, ces réparations sont celles des riverains, des commerçants. Que ce soit pour le gaz ou pour l'eau ou pour l'assainissement. Donc, ce n'est pas superflu, ce n'est pas de l'amusement. Bien sûr, nous faisons attention à tout cela. Vous l'avez bien compris. Concernant les travaux d'aujourd'hui, il y a ce qui est prévu et, effectivement, la réalité en fonction de ce que les entreprises trouvent. Evidemment que quand on ferme une rue, ce n'est pas de gaieté de cœur, mais c'est l'entreprise au moment, en fonction de ce qu'elle trouve.

Madame BIEBER : J'aurais voulu rajouter un petit mot pour ce que vous avez dit, Monsieur ORILLAC lorsque vous dites que les commerçants, et que peut-être même, voire la Mairie n'auraient pas été au courant des travaux qui se sont faits aujourd'hui et qui, peut-être, vont se terminer demain. C'est totalement faux et vous le savez puisque tous les commerçants, alors que je suis passée avec une autre élue, Elisabeth HUSSON-BARNIER, la semaine dernière, chez chaque commerçant. Nous avons pris deux matinées entières à aller les voir pour leur expliquer quelle était la nature des travaux qui se faisaient en ce début de semaine. Tout le monde était donc averti. Pour le reste, sachez que je suis quand même au plus proche des commerçants et que systématiquement, avec Bruno LOMBARDO, nous faisons le point sur les travaux et qu'à chaque fois que des informations doivent être données, elles le sont. Ce que je voudrais rajouter, c'est que par rapport à tout ce que j'entends, justement, comme je passe chez les commerçants, il est important de leur dire, à ces commerçants avec qui vous avez le contact, que la seule information officielle est celle que la Mairie va leur donner et non pas celle de la rumeur qui court et qui engendre un climat anxieux. C'est tout ce que j'avais à rajouter.

Monsieur ORILLAC : Merci. Juste une chose. Un exemple. Vous avez fait une réunion d'information, il y a quelques jours, à midi trente. Je pense que les commerçants vous ont dit que ce n'était peut-être pas l'heure de le faire à midi trente. Il y a aussi des moments pour faire des réunions, tout simplement.

Monsieur le MAIRE : Je pense que vous n'avez pas entendu. Vous n'avez pas entendu que les collègues élues et en charge sont passées voir tous les commerçants. Donc, vous avez une écoute partielle du sujet et de ce qui se dit. Entendez plutôt ce qui vous est dit par les élus qui sont en responsabilité.

QUESTION ORALE N° 8 POSEE PAR MADAME DEFOSSE

Madame DEFOSSE : « *La ligne de bus 121 reliant La Salvétat Saint-Gilles à Tournefeuille via le chemin de Peyrette est enfin entrée en service le 30 août 2021, avec un service de minibus dans l'attente des travaux de sécurisation du chemin de Peyrette.*

A ce jour, une enquête a fait état de 100 à 130 validations par jour pour un objectif de 550 à 600 validations par jour. Il est dit que le bilan sera fait en mai 2022.

- *Quelle est la nature des travaux qui doivent être engagés ? Quand est-ce que ces travaux doivent démarrer ? Est-ce qu'il faudra attendre mai 2022 ? Lorsque le bilan sera fait en mai 2022, que sera-t-il décidé si l'objectif de 600 validations par jour n'est pas atteint ? Cela pourrait-il précipiter la disparition de la ligne 121 ? »*

Monsieur LOMBARDO : Prenez en compte, Madame DEFOSSE, qu'il ne s'agit pas d'une question, mais cinq questions. Evidemment, les chiffres que vous annoncez, nous les connaissons puisque c'est moi qui vous les ai transmis par mail le 26 septembre. Ces chiffres sont à manier avec prudence, à moins d'avoir la volonté de faire peur puisqu'ils donnent simplement une indication à un moment M. C'est dommage de ne pas être précis, la période dont vous parlez court uniquement du 6 au 10 septembre. Après la phase de projet de la ligne 121, nous sommes passés sur celle de l'expérimentation qui nous permet de faire remonter à Tisséo toutes les remarques, réflexions, améliorations souhaitées, liées à la pratique de cette nouvelle ligne. La municipalité travaille de concert depuis le tout début du mandat avec les quatre associations partenaires et les retours d'expérience ont été transmis la semaine dernière à Tisséo. Après cette phase d'expérimentation, de concertation et d'amélioration dans le but de satisfaire les usagers, devra venir celle de l'adaptation de la voie aux bus de capacité standard. La municipalité et le pôle sud de Toulouse Métropole, les services techniques et Tisséo préparent depuis des mois cette transformation qui visera en particulier à l'élargissement de la voie sur certains tronçons qui en ont besoin. Ceci en évitant au maximum l'emprise sur le domaine privé, en limitant le coût et en préservant au maximum les espaces naturels, spécialement en ce qui concerne l'infiltration des eaux de pluie. Tout ceci suit donc parfaitement son cours, à ce stade.

Monsieur le MAIRE : Vous aurez plus d'informations au fur et à mesure. Je pense que c'est un sujet qui s'inscrit dans la durée. Donc, je pense qu'effectivement, Bruno LOMBARDO aura à cœur de vous faire un point en commission sur l'avancée de ces sujets-là, comme il le fait régulièrement avec les associations aussi.

Madame DEFOSSE : Je voudrais juste poser la question au niveau du délai. A quel moment vont commencer les travaux d'élargissement ?

Monsieur le MAIRE : Si une date n'est pas connue à ce jour, on vous la fera connaître et on fera connaître aux associations et aux riverains, comme nous le faisons d'habitude, à la fois la nature des travaux réalisés, leur possibilité ainsi que l'agenda qui sera retenu.

QUESTION ORALE N° 9 POSEE PAR MADAME DEFOSSE

Madame DEFOSSE : « *Le tracé du réseau Express Vélo (REV8) reliant Saint-Lys à Castelmaurou est en cours d'étude. A ce jour, le tracé retenu sur notre commune semble être de longer le Touch. Ce tracé ne nous semble pas adapté, en effet, il est sinueux (étant en terre, il peut rapidement devenir boueux), déjà emprunté par de multiples promeneurs, enfants, etc... et ne permet pas de garantir une vitesse suffisante pour les vélos. Par*

ailleurs, l'éclairage indispensable du réseau porterait préjudice à l'écosystème du Touch et aux espèces qu'il abrite.

D'autres options s'offrent à nous, qui semblent mieux répondre aux besoins d'une voie « express », comme par exemple faire passer le REV8, avenue du Marquisat (évoqué par les services de la Métropole) ou le long de la rue du Petit Train, comme proposé par l'association Deux Pieds Deux Roues.

- *Quelle est votre position sur le sujet vis-à-vis de Toulouse Métropole ? Pouvez-vous vous saisir de ce dossier et proposer un autre tracé ? »*

Monsieur LOMBARDO : Nous parlons ici du Réseau Express Vélo numéro 8, mais comme tout rêve, il doit répondre, pour être efficace, à certains besoins des cyclistes dans leur pratique. Tout d'abord, il doit constituer véritablement une alternative à la voiture. Pour ce faire, il doit idéalement être connecté, accessible au réseau de transports en commun, d'être d'un accès facile et rapide, d'une grande fluidité, liée également au confort de roulage passant préférentiellement à proximité des grands établissements scolaires pour amener naturellement nos jeunes générations aux modes doux permettant une vitesse la plus continue possible entre 15 et 20 km/h en évitant les conflits d'usage, notamment les piétons, en préservant les espaces naturels et surtout en mutualisant les grands axes miscibles existants Linéo, voies bus, etc. C'est pour toutes ces raisons que nous recherchons, effectivement, des alternatives au tracé proposé en partie le long du Touch. C'est ce que nous portons et que nous avons exprimé.

Monsieur le MAIRE : Madame DEFFOSSE, lorsque vous me demandez : « pouvez-vous vous saisir de ce dossier », excusez-moi, mais on s'est saisi de ce dossier et nous n'avons pas attendu aujourd'hui pour se saisir de ce dossier, La commune est présente auprès de Toulouse Métropole et des associations depuis le début.

Monsieur SOULIE : J'aurais souhaité avoir votre opinion sur le tracé idéal. Il est vrai que deux alternatives sont proposées par l'association d'un côté et les services de la Métropole de l'autre.

Monsieur le MAIRE : Je vais vous dire quelque chose de très simple. La décision viendra quand nous aurons les résultats des études sur différentes hypothèses de tracé. Aujourd'hui, ces études ne sont pas rendues. Donc, je ne vais pas me lancer ce soir dans quelque chose qui ne serait que des éventualités. C'est ce que dit Madame DEFOSSE : « il semble que... ». Mais cela n'est pas ma façon de fonctionner. Donc, attendons les études qui sont en cours. Nous avons demandé des compléments de ces études et en fonction de cela, vous aurez ma position.

Monsieur MERIODEAU : Je souhaite faire une remarque sur le fait qu'il faut que le tracé du REV8 soit proche des écoles et lycée et cela est une très bonne chose, mais au titre des « vélotafeurs », il y en a plusieurs dans cette salle, il y a aussi comme interlocuteurs les entreprises et les salariés. Je fais la remarque que l'on oublie un peu trop souvent, dans ces réflexions-là, ceux qui vont travailler à vélo.

Monsieur le MAIRE : A aucun moment la question de la liaison entre le domicile et le travail n'est oubliée dans ces études, au travers des associations d'usagers et les entreprises. Ce sujet est prioritaire.

VŒU N° 1 PORTÉ PAR MONSIEUR SOULIE

Lutte contre la pollution des mégots

Monsieur SOULIE : « On va finir par une note d'optimisme dans ce conseil municipal. Je voudrais vous parler de la lutte contre la pollution des mégots. « Les mégots sont les déchets les plus nombreux dans notre environnement. A eux seuls, ils représentent 40 % des déchets ramassés au sol. Un mégot met douze ans à se dégrader et peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Il est composé de plus de 4 000 substances chimiques dangereuses (mercure, plomb, etc.). Lors du WorldCleanUPday du week-end dernier, ce sont plus de 135 000 mégots qui ont été ramassés sur la Métropole (en sachant que tout le territoire n'était pas couvert par des actions de nettoyage). La bonne nouvelle, c'est que des fonds sont disponibles pour les Communes pour lutter contre la pollution liée aux mégots de cigarettes. Ce dispositif est issu de la loi AGECE votée par le Gouvernement. Les fonds sont issus de la filière « REP mégots » financée par les industriels du tabac et donnés via l'éco-organisme « Alcome » <http://alcome.eco/>, inauguré au mois d'août. L'enveloppe est fonction du nombre d'habitants de la collectivité concernée et varie en fonction de la taille. Pour Tournefeuille, c'est 1,08 € par habitant qui pourraient être débloqués et donc près de 30 000 € /an qui pourraient être dévolus à des actions de lutte contre la pollution des mégots de cigarettes. Aujourd'hui, l'argent dort sur la table. Plus préoccupant, certaines communes de la Métropole sont déjà bien avancées et sembleraient se diriger vers un montage de dossiers en leur nom propre, ce qui limiterait l'enveloppe globale qui pourrait être perçue par l'ensemble des 37 communes de Toulouse Métropole, enveloppe de près de 1,6 million d'euros. Si le contrat était passé avec Toulouse Métropole, le montant passerait à 2,08 € par habitant, soit près du double. Tournefeuille pèserait dans ce cas 56 000 € dans la lutte contre les mégots au sein de Toulouse Métropole. On le voit : nous avons tous intérêt à ce que notre commune se rapproche de Toulouse Métropole plutôt que de passer un contrat en son nom propre. » C'est une crainte que j'exprime.

« Notre vœu est le suivant et nous vous sollicitons pour que vous vous saisissez de ce dossier en tant que maire de Tournefeuille et membre de l'exécutif de Toulouse Métropole afin que Toulouse Métropole coordonne les 37 communes qui la composent et l'action des maires afin de déposer un dossier unique auprès de l'organisme Alcome au nom de Toulouse Métropole. »

Madame MEIFFREN : Oui, les mégots sont un fléau. Oui, nous sommes depuis le mois d'août, depuis l'officialisation de la création de Alcome sur-sollicité par des opérateurs, des collecteurs qui nous expliquent que nous pouvons être aidés et ils sont tous en train de nous proposer le meilleur système de collecte, la meilleure filière de recyclage derrière. Le mégot est un sujet qui provoque de la startup et un petit peu de business derrière. Cela étant, je ne critique pas et je suis tout à fait d'accord avec vous. Il faut prendre ce sujet à bras le corps. Nous sommes bien démunis et effectivement, nous étions tous là pendant le WorldCleanUPday à ramasser nos mégots sous la pluie. C'est un véritable problème. Donc, Monsieur SOULIE, je vous rassure, nous ne confondons pas vitesse et précipitation et nous n'avons pas décidé de notre stratégie en la matière. Votre vœu souhaite que nous rentrions dans une opération collective qui serait portée par la Métropole. Premier point, pour qu'on puisse le faire, il faudrait que la compétence de nettoyage des mégots abandonnés ait été transférée à Toulouse Métropole, ce qui n'est pas le cas. Cette éventualité, à notre connaissance, n'a été évoquée dans aucune des commissions concernées par ce sujet. D'où ma question, Monsieur SOULIE, parce que je ne comprends pas le cheminement de votre vœu. Vous êtes conseiller métropolitain, vous avez libre parole dans toutes les instances métropolitaines dans lesquelles vous siégez et vous pouvez participer à la Commission Développement Durable ou à la Commission Déchets et proposer à Toulouse Métropole d'engager un rapide transfert de compétences sur le nettoyage des mégots et proposer une opération collective aux 37 communes concernées. Je ne comprends pas pourquoi on va passer par un vœu en conseil municipal de Tournefeuille pour pouvoir, finalement, repartir en commission. Il me semble que les circuits courts, c'est ce qu'il y a de mieux. Donc, je ne

comprends pas votre vœu, je trouve que c'est un petit peu incongru. Le circuit d'interpellation de la métropole me paraît un peu incongru.

Monsieur SOULIE : Vous surestimez peut-être mon pouvoir au sein de Toulouse Métropole. Je ne suis pas membre de l'exécutif, Monsieur le MAIRE l'est. C'est pour cela que je vous sollicite, tout simplement parce que vous avez certainement plus de poids que moi pour convaincre en particulier des collègues de votre bord politique et des villes voisines qui sembleraient s'orienter vers une candidature en leur nom propre. Je trouve dommage personnellement que l'on n'arrive pas à capter l'argent public au niveau de Toulouse Métropole, sachant que l'enveloppe serait près du double. Si l'on n'y parvient pas, c'est dommage.

Monsieur le MAIRE : Cela s'appelle une pirouette. Vous pouvez très bien saisir le Président de Toulouse Métropole. Ce que je vous propose parce que l'on ne peut pas adopter ce vœu en l'état. En revanche, c'est un vrai sujet. Vous pointez un vrai sujet. Ceux qui étaient là samedi matin sous la pluie pour ramasser les mégots lors du WorldCleanUPday, je ne fais pas lever la main de ceux qui étaient là parce que ça va mettre mal à l'aise les autres, mais en l'occurrence, évidemment ils prennent conscience de cela. Donc, ce que je vous propose, c'est de le regarder en commission municipale ad hoc pour regarder ce que l'on peut faire et de quoi il s'agit. Est-ce qu'on achète des équipements ? Est-ce qu'on fait de la communication sur cela ? Est-ce que l'on développe localement un plan ? J'ai déjà évoqué ces sujets-là avec le vice-président chargé de l'écologie, de l'environnement de Toulouse Métropole. Il est saisi de cela. Cela fait déjà plusieurs jours depuis que la loi avait été prise et lui s'interroge sur quel est le bon dispositif à l'échelle de la Métropole. Les choses peuvent se faire naturellement et localement. On s'inscrit dans une dynamique métropolitaine si, réglementairement, les bases sont posées pour faire avancer le sujet.

Madame MEIFFREN : Dans les commissions métropolitaines, il peut s'y passer des choses surprenantes et intéressantes. Sur le précédent mandat, je suis intervenue dans une des commissions métropolitaines où j'ai siégé sans mandat à titre d'observateur et j'ai eu l'occasion de pousser un dispositif qui a été mis en place. Les services et les élus ont été attentifs et le dispositif est sorti. C'est le défi des familles alimentation positive sur lequel nous allons candidater très prochainement. Donc, les commissions sont des lieux où on peut faire des propositions, d'où qu'on vienne et de quelle commune que l'on soit.

Monsieur SOULIE : Oui, bien sûr, je ne m'interdis pas de faire des propositions. Le sujet est très frais. Effectivement, c'est le moment de s'en saisir. Mais bien entendu, si j'ai l'occasion d'en parler au Président de Toulouse Métropole, je le ferai.

Monsieur le MAIRE : Je l'ai évoqué avec François CHOLET pour le nommer. Monsieur SOULIE nous dit qu'il regrette de ne pas être dans l'exécutif de Toulouse Métropole. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Monsieur BESSEL y était, vous n'y êtes pas, c'est comme ça.

Monsieur SOULIE : C'est une pirouette, effectivement.

Vote pour le rejet du vœu : « Lutte contre la pollution des mégots »

Résultat du vote Pour le rejet du vœu : « <u>Lutte contre la pollution des mégots</u> »	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	26	7 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, - Mme TOLSAN par procuration)	2 (M. et Mme MERIODEAU, STOLL)	0

MOTION N° 1 PORTEE PAR MONSIEUR MERIODEAU
Pour un budget face à l'urgence pour le climat et la biodiversité

Monsieur MERIODEAU : « - Chers collègues, adoptons dès 2019 un budget climatique dans lequel chaque euro dépensé contribue à limiter le dérèglement climatique et à nous y adapter - . Cet appel a été lancé le 19 octobre 2018 par des élus écologistes de la métropole de Lille. Le jour-même où une délégation citoyenne était venue présenter le rapport du GIEC et demandé aux politiques de s'engager pour le climat, non pas à la marge, mais massivement et entièrement. C'était il y a trois ans.

Le 10 octobre 2018, la coprésidente du GIEC, Valérie Masson-Delmotte, déclarait lors de son audition au Sénat : -Chaque demi degré compte, chaque année compte. Chaque décision compte. Ne pas agir aujourd'hui, c'est augmenter le fardeau des jeunes générations qui devront faire face à un réchauffement plus intense et prendre des actions plus difficiles et plus risquées pour agir contre le réchauffement. Limiter le réchauffement climatique n'est pas impossible, mais la responsabilité politique est essentielle. - Il y a même plus anciennement, il y a 43 ans, alors qu'Haroun Tazieff annonçait déjà le 4 septembre 1979 ce phénomène de réchauffement de l'activité humaine, même le commandant Cousteau n'y croyait pas. Il ne fallait surtout pas faire paniquer la population.

Aujourd'hui, les jeunes nous demandent de sortir la tête du sable. Il est trop tard pour éviter ce réchauffement, mais il est encore temps d'en limiter les impacts. Il faut le faire résolument, avec un optimisme et un réalisme qui nous obligent à ne plus croire aux fables libérales de la croissance éternelle.

Le 24 juillet dernier, le groupe écologiste au conseil de Toulouse Métropole proposait un budget climatique qui soit une grille de lecture, un outil à la décision qui nous garantira une décision éclairée pour chacune de nos délibérations. Je cite : - le GIEC estime désormais que dépasser plus 1,5 degré au niveau mondial par rapport à l'ère préindustrielle pourrait entraîner des conséquences graves bien avant 2050. Et nous en sommes déjà à plus 1,1 °C. Une ville comme Turin a réussi à baisser ses émissions de CO2 de 44 % entre 1990 et 2017. Au niveau mondial, il est estimé que 60 à 70 % de l'objectif de baisse des émissions de CO2 suite aux accords de Paris est entre les mains des acteurs non étatiques - .

Nous proposons donc, à l'échelle de Tournefeuille, à travers la motion suivante que nous proposons pour être soumise au vote : le conseil municipal réuni à Tournefeuille le 28 septembre 2021, décide de définir une règle budgétaire pour les années à venir qui consiste à ce que chaque euro dépensé soit soumis à une grille de lecture de son impact sur le climat et la biodiversité afin de contribuer à limiter le dérèglement climatique ou à nous y adapter. »

Monsieur le MAIRE : Monsieur MERIODEAU, vous avez modifié votre motion et je le regrette. Cela n'est pas conforme.

Monsieur le MAIRE : On ne s'est peut-être pas bien compris parce que j'ai bien précisé cela au service.

Monsieur le MAIRE : Le service vous a répondu que la motion ne devait pas être modifiée. Je le dis à titre pédagogique, parce que vous nommez un élu dans la motion que vous avez déposée. Donc effectivement, vous l'avez modifié. Vous ne devez pas modifier les textes parce que sinon c'est trop facile. Sinon on dépose un texte, puis finalement, au moment de le lire, on le modifie. C'est un point de procédure qui sera mieux défini. Les vœux, les motions seront envoyés à l'ensemble des élus la veille du conseil municipal, comme cela vous ne pourrez pas le modifier. Donc, j'invite tout le monde à rester sur le texte qui est déposé, même à la marge. Cela me paraît là aussi être un principe d'honnêteté et de clarté. Je ne dis pas ce qui a été modifié, mais en tout cas, Monsieur PARRE vous répond.

Monsieur PARRE : Une réponse sur le fond, puisqu'il s'agit d'une question qui est intéressante. C'est non seulement une question intéressante et d'actualité. Sachez que nous nous sommes déjà saisis de cette question en interne au niveau du groupe majoritaire. C'est une question intéressante, importante. Sur le fond, il n'y a aucun souci, effectivement, il faut travailler sur cette question-là. Il faut appréhender ce sujet-là. Mais justement, ce sujet, il se trouve qu'il est complexe. Il y a très peu de collectivités qui, pour le moment, ont élaboré un « budget vert » ou quelque chose qui s'en rapproche. Je crois qu'il y a 2 métropoles et deux communes. C'est une question complexe et c'est une question grave. C'est une question qui mérite encore de nombreux travaux concernant sa faisabilité. Une question qui nécessite l'élaboration d'outils méthodologiques que nous n'avons pas actuellement et, peut-être aussi, des critères qui permettent de se lancer dans l'élaboration d'un budget de ce type-là. Ainsi, même si cette question est importante et intéressante, nous considérons que votre vœu est un peu précipité, tout simplement, puisque nous avons déjà commencé à en discuter entre nous. C'est un peu précipité mais, encore une fois, nous nous sommes saisis du sujet et nous vous en reparlerons. Pour cette raison, et aussi parce que sur la forme, il nous semble que cette motion n'est pas tout à fait convenable comme vous l'avez reconnu à l'instant ainsi qu'hier par courriel adressé à l'administration. Nous proposons à ce stade et dans ces conditions, de ne pas voter cette motion.

Monsieur MERIODEAU : Je ne reviens pas sur l'échange que l'on vient d'avoir. J'en conviens tout à fait du fait qu'effectivement, l'important et le fond du dossier est que si on doit pouvoir le retravailler ensemble, j'en suis tout à fait heureux.

Madame MEIFFREN : Monsieur MERIODEAU, vous nous proposez, effectivement, de faire un travail de « budget vert », « de budget climat ». Durant les précédentes séances de conseil municipal, que ce soit sur le budget primitif ou quand j'ai présenté ce que nous faisons en matière de commande publique, j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer tout ce que nous faisons dans le domaine de la transition écologique et en ordre de grandeur, sans être très précis, les montants budgétaires que nous y affectons. Cela est le premier point. Le deuxième point, c'est que vous nous faites voter pour un budget face à l'urgence climatique et pour la biodiversité. Et puis, la biodiversité, on n'en parle plus. Alors effectivement, on n'en parle plus, parce que pour faire un budget pour la biodiversité, c'est un point qui est plus compliqué encore que pour les questions de climat. Donc, je pense que ce texte, il faut le reprendre tranquillement. Soit on fait un « budget climat », soit on fait un « budget vert » qui intègre la biodiversité. Il faut choisir. Il faut choisir le périmètre sur lequel on veut travailler. Il faut faire le tour des outils. Il faut confronter les difficultés méthodologiques qu'ont rencontrées des collectivités qui se sont essayées à cet exercice. Bref, je pense qu'il faut travailler. Je pense que c'est un sujet qui est trop important pour qu'on lance une motion qui nous engagerait dans une impasse.

Monsieur le MAIRE : Je propose au conseil municipal, pour l'ensemble des raisons qui ont été indiquées, de rejeter cette motion.

Vote pour le rejet de la motion « Pour un budget face à l'urgence pour le climat et la biodiversité »

Résultat du vote pour le rejet de la motion : « Pour un budget face à l'urgence pour le climat et la biodiversité »	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	25	2 (M. et Mme MERIODEAU, STOLL)	8 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ, CHARTIER - Mme TOLSAN par procuration)	0

VŒU N° 2 PORTE PAR MONSIEUR PAUL

Pour une meilleure prise en compte du bien-être animal dans les élevages

Monsieur PAUL : La liste Tournefeuille Vivre Ensemble, Faire Ensemble présente le vœu pour une meilleure prise en compte du bien-être animal dans les élevages en ce conseil municipal, car la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale, qui a été votée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 29 janvier et qui passera devant le Sénat le 30 septembre, ne le prend pas du tout en compte. Si ce projet de loi présente des avancées sur les relations avec les carnivores domestiques et les équidés, l'interdiction des animaux dits « sauvages » dans les cirques itinérants, les spectacles télévisés et les marineland, il y a eu de nombreux renoncements par rapport aux précédentes propositions de loi, que ce soit celle déposée le 28 juillet 2020, mais surtout celle déposée le 28 août 2020 relative à des premières mesures d'interdiction de certaines pratiques et d'amélioration des conditions. Des pans entiers de la relation homme-animal dans ce qu'elle peut avoir de plus cruelle ont été abandonnés. A l'heure où 47 % des Français, selon un sondage IFOP, se disent influencés par les propositions pour une bientraitance animale forte que pourrait proposer un candidat à l'élection présidentielle, il nous paraît utile de rappeler la position de la Ville de Tournefeuille concernant l'élevage abordé par le projet de loi que sous l'angle des élevages de visons à fourrure, il n'en reste plus que quatre à ce jour. Voici le texte du vœu :

« Depuis le 28 janvier 2015, les animaux sont reconnus comme des êtres doués de sensibilité, conformément à l'article L. 214 1 du Code rural et par le récent article 515-14 du Code civil. Cette inscription dans les textes de loi révèle une évolution des mentalités en faveur d'une meilleure prise en compte du bien-être animal au terme de plusieurs décennies d'industrialisation des élevages et de divers scandales. Si la Ville de Tournefeuille a souhaité marquer son engagement fort pour la cause animale en créant une délégation du bien-être animal au sein du conseil municipal, elle est depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue du caractère durable de son alimentation. La restauration municipale s'approvisionne principalement en produits locaux et labellisés. Elle est également un lieu pédagogique où l'on apprend l'art du bien manger et la nécessité de ne pas gaspiller. S'assurer que la viande proposée dans notre restauration a été élevée, transportée et abattue de manière éthique, dans le respect du bien-être animal, relève par ailleurs de la même exigence. Ainsi, la municipalité a décidé d'inscrire dans les prochains appels d'offres relevant d'achats de produits animaux plusieurs critères qualitatifs de choix tels que :

- *l'origine géographique des viandes (lieu de naissance, d'abattage, de transformation),*
- *les critères de densité animale à l'hectare,*

- l'alimentation des animaux (100 % végétale sans OGM),
- la possibilité pour la collectivité de vérifier la qualité des produits et des pratiques d'élevage.

En France, l'élevage en bâtiment fermé ou en cages représente une part importante de notre consommation de produits d'origine animale. De surcroît, nos concitoyennes et concitoyens sont de plus en plus sensibles aux conditions de travail des salariés qui travaillent sur les chaînes d'abattage. Alors que la loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale, votée en première lecture début 2021, a exclu de son champ d'application la question du bien-être animal dans les élevages. Réuni en séance le 28 septembre 2021, le conseil municipal demande au gouvernement que soit réintroduit dans le projet de loi :

- la mise en place d'un étiquetage contrôlé par les pouvoirs publics en vue d'assurer une information claire quant aux conditions d'élevage, de transport, d'abattage des animaux, de la viande brute ou intégrée dans les plats cuisinés,
- le renforcement des contrôles dans les abattoirs,
- l'interdiction de la construction de bâtiments d'élevage dès lors qu'ils ne garantissent pas un accès au plein air aux animaux,
- l'arrêt des élevages en cages d'ici à 2025 pour les poules pondeuses et d'ici à 2040 pour les autres animaux,
- L'interdiction des pires pratiques, à l'image de l'interdiction du broyage des poussins vivants qui sera effective dès le 1er janvier 2022 : époinçage des becs, castration à vif, l'amputation de la queue, écornage, suspension des volailles conscientes, abattage sans « étourdissement », etc.,
- la création d'un fonds de soutien dédié à l'accompagnement des éleveurs dans leurs changements de pratiques ainsi qu'à une meilleure prise en compte du bien-être animal dans la commande publique ».

Merci de votre écoute.

Monsieur le MAIRE : Merci docteur PAUL.

Monsieur MERIODEAU : Nous nous inscrivons parfaitement dans cette démarche pour le bien-être animal qui nous semble être une très bonne chose. J'aurais une question sur à qui s'adresse le vœu parce que j'ai l'impression qu'il y a deux parties dans ce vœu. Est-ce que l'on s'adresse à nos fournisseurs, ou on s'adresse au Gouvernement ? J'ai l'impression qu'il y a deux articulations dans ce vœu. Puis, dans la présentation, vous avez aussi parlé des animaux de cirque. Il me semble que j'ai entendu des lions il n'y a pas encore très longtemps sur Tournefeuille et j'ai bien compris qu'il n'était pas question des cirques dans le corps du vœu.

Monsieur PAUL : Effectivement, pour l'instant, nous avons proposé un vœu que sur l'élevage, et non sur les cirques puisque la loi est censée passer et interdira les animaux dans les cirques itinérants au bout de 5 ans quand elle sera votée. Effectivement, il me semble aussi avoir entendu un lion qui n'était pas prévu ou dans ce qui nous avait été décrit quand le cirque est arrivé. Donc, c'est un contrôle qu'il va falloir que l'on aille faire un peu plus précocement parce qu'ils ne sont pas visibles. Je les ai entendus aussi, mais je ne les ai pas vus. Je suis passé au zoo et je ne les ai pas trouvés. Cela est une première chose. Deuxième chose, dans ce vœu, nous avons fait une partie, effectivement, qui concerne plutôt la ville de Tournefeuille et ce que nous pouvons faire. La deuxième partie, c'est aussi en fonction de ce que nous pouvons faire et ce que nous demandons à nos fournisseurs et dire que cela peut se faire et donc de dire à l'Etat qu'on peut le mettre dans une loi de façon « à obliger » toutes les autres municipalités à faire la même chose que ce que nous faisons.

Monsieur le MAIRE : Pour répondre très clairement à Stéphane MERIODEAU, ce vœu sera adressé au Premier Ministre et au Ministre de l'Agriculture.

Vote pour le vœu « Pour une meilleure prise en compte du bien-être animal dans les élevages »

Résultat du vote pour le vœu : « Pour une meilleure prise en compte du bien-être animal dans les élevages »	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	28	0	7 (MM. et Mmes SOULIE, MORCHID, TOURNEIX-PALLME, ORILLAC, DEFOSSE, MARTINEZ - Mme TOLSAN par procuration)	0

Monsieur le MAIRE : Nous adresserons ce vœu au Premier Ministre et au Ministre de l'Agriculture, nous mettrons les Parlementaires destinataires puisqu'ils auront à délibérer.

Je crois que nous en avons terminé avec les délibérations inscrites à l'ordre du jour, avec les questions, vœux et motions. Je vais donc déclarer la fin de notre conseil municipal en vous remerciant de la qualité des débats et en vous souhaitant une bonne soirée.

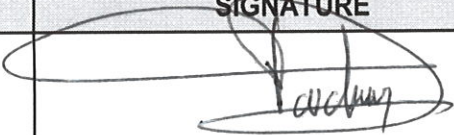
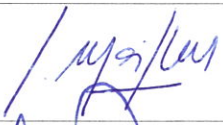
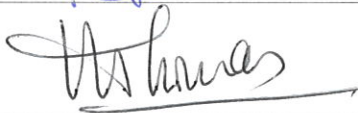
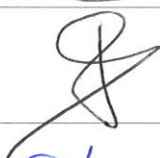
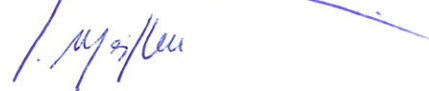
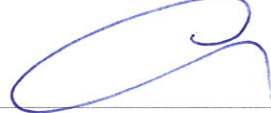
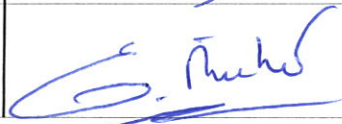
• • •

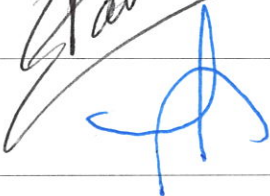
La séance est levée à 20 h 40.

• • •

SECRETAIRE :

I. MEIFFREN

Nom - Prénom	SIGNATURE	OBSERVATIONS
Dominique FOUCHIER		
Isabelle MEIFFREN		
Frédéric PARRE		
Murielle THOMAS		
Jean DINIS		
Maryline RIEU		
Bernard BENSOUSSAN		
Rachida LUCAZEAU		- Pouvoir de R. LUCAZEAU
Bruno LOMBARDO		
Elisabeth HUSSON-BARNIER		
Mathieu BOURGASSER		
Daniel FOURMY		
Claude PUYSSÉGUR		
Corinne GINER		
Jean-Pascal GUILLEMET		
Pierre CASELLAS		
Edith BIEBER		

Corinne CURVALE		
Patrick CHARTIER		
Alain PAUL		
Sophie VALCKE		
Laurence STASKIEWICZ		
Jean-Luc FAURE		
Fabien KALCK		
Sonja VON RODZIEWITZ		
Aurore DUFAUD		
Elisabeth TOURNEIX-PALLME		
Frédéric ORILLAC		
Agnès DÉFOSSE		
Laurent SOULIÉ		
David MARTINEZ		
Larbi MORCHID		
Mathilde TOLSAN		
Nadine STOLL		
Stéphane MÉRIODEAU		